

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE
ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTEUR DU 1er OCTOBRE 2014

DOSSIER : R-3879-2014 - Phases 3 et 4

RÉGISSEURS : **M. GILLES BOULIANNE, président**
 Me LOUISE ROZON
 Me MARC TURGEON

AUDIENCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

VOLUME 6

DANIELLE BERGERON
Sténographe officielle

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
Me MARIE LEMAY LACHANCE
procureurs de Société en commandite Gaz Métro
(SCGM);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureur du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureur de Union des consommateurs (UC);

Me MARTINE BURELLE
procureur de Union des municipalités du Québec
(UMQ).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	5
PREUVE SÉ-AQLPA	6
JACQUES FONTAINE	
JEAN-CLAUDE DESLAURIERS	
BRIGITTE BLAIS	
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	8
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	34
PREUVE DE GAZ MÉTRO - fonctionnalisation des coûts d'achat du gaz naturel	46
KARL-ÉRIC LACOSTE	
MARIE-STELLA DOWNS	
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	
CAROLINE DALLAIRE	
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	47
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	65
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	88
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	102
RÉINTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	114
PREUVE DE L'ACIG - fonctionnalisation	
LUCIE GERVAIS	
INTERROGÉE PAR Me GUY SARAULT	115

PREUVE DE L'UNION DES CONSOMMATEURS - fonctionnalisation	121
MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE	
INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	122
INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL	134
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	138

R-3879-2014
14 septembre 2015

- 5 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0665 (Gaz Métro-16 Document 6) Présentation PowerPoint	45

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce quatorzième (14e)
2 jour du mois de septembre :

3

4 LA GREFFIÈRE :

5 Protocole d'ouverture. Audience du quatorze (14)
6 septembre deux mille quinze (2015), dossier R-3879-
7 2014 - Phases 3 et 4. Demande d'approbation du Plan
8 d'approvisionnement et de modification des
9 Conditions de service et Tarif de Société en
10 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)
11 octobre deux mille quatorze (2014). Poursuite de
12 l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Bonjour tout le monde. Bonjour, Maître Neuman.

15

16 PREUVE SÉ-AQLPA

17

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
20 les régisseurs. Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA. On
21 va sauver quelques secondes en ne demandant pas aux
22 gens d'identifier leurs documents puisque les trois
23 affidavits ont été déposés. Néanmoins, comme vous
24 verrez, messieurs et madame les régisseurs, au
25 niveau de la signature des rapports, il y a une

1 précision qui se trouve dans les affidavits
2 puisque, comme vous vous souvenez, nos deux
3 rapports avaient les mêmes signatures, puis, ça, ça
4 provient du fait que, initialement, on n'était pas
5 trop sûr s'il y aurait un seul rapport ou deux
6 rapports, ça fait que c'était les trois noms qui
7 étaient signataires écrits sur les trois rapports.

8 Mais en fait, comme vous voyez sur les
9 affidavits, le premier des deux rapports, qui est
10 le C-SÉ-AQLPA-0043 (SÉ-AQLPA-3, Document 1), est
11 identifié dans les affidavits par monsieur Jacques
12 Fontaine et monsieur Jean-Claude Deslauriers, alors
13 que le deuxième rapport, C-SÉ-AQLPA-0044 (SÉ-AQLPA-
14 4, Document 1), est identifié dans les affidavits
15 comme émanant de monsieur Jacques Fontaine et
16 madame Brigitte Blais. Donc, il y a deux
17 signataires par rapport. Donc, sur ce, je vais
18 commencer par des questions sur le premier rapport
19 0043. Mes premières questions sont à monsieur
20 Fontaine.

21

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce quatorzième (14e)
2 jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

3

4 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
5 place d'affaires au 10946, avenue de Rome,
6 Montréal-Nord (Québec);

7

8 JEAN-CLAUDE DESLAURIERS, consultant en énergie,
9 ayant une place d'affaires au 1786, rue Wolfe,
10 Montréal (Québec);

11

12 BRIGITTE BLAIS, analyste en environnement pour
13 Stratégies énergétiques et l'AQLPA, ayant une place
14 d'affaires au 484, Route 277, Saint-Léon-de-Standon
15 (Québec);

16

17 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
18 solennelle, déposent et disent :

19

20 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Q. **[1]** Donc, je vais maintenant commencer par quelques
22 questions à monsieur Fontaine. D'abord, Monsieur
23 Fontaine, vous appréciez dans votre rapport la
24 simplicité de la proposition de Gaz Métro par
25 rapport à l'allégement réglementaire, mais vous

1 exprimez quand même des réserves. Pouvez-vous
2 élaborer?

3 M. JACQUES FONTAINE :

4 R. Nos réserves proviennent de l'examen de la
5 croissance des dépenses d'exploitation de Gaz Métro
6 sur la période deux mille trois-deux mille quatorze
7 (2003-2014). En effet, les dépenses d'exploitation
8 sur cette période-là ont augmenté d'au moins quatre
9 virgule cinq pour cent (4,5 %) par année durant
10 toute cette période. Nous apprécions donc certes
11 l'effort de Gaz Métro dans sa proposition au
12 présent dossier de limiter la croissance annuelle
13 de ses charges d'exploitation de un virgule cinq
14 (1,5 %) à deux pour cent (2 %), peut-être un peu
15 moins même pour la première année, sur la période
16 deux mille quatorze-deux mille dix-sept (2014-
17 2017).

18 Nous invitons toutefois la Régie avant
19 d'accepter une telle proposition à s'assurer que
20 Gaz Métro soit vraiment en mesure de rencontrer
21 cette limite qu'elle s'impose sur l'évolution de
22 ses dépenses d'exploitation. En tout cas, on les
23 trouve très ambitieux.

24 Q. **[2]** Pour passer à un autre sujet, Monsieur
25 Fontaine, quels sont vos commentaires sur le code

1 de conduite proposé par Gaz Métro?

2 R. Bien, selon notre compréhension, Gaz Métro, dans
3 son code de conduite, se préoccupe particulièrement
4 d'éviter que le service réglementé par la Régie, et
5 donc sa clientèle de distribution, fournisse un
6 avantage commercial indu au service non réglementé,
7 et donc indirectement à leur... commercial indu au
8 service non réglementé, donc indirectement à leurs
9 clientèles, et donc, possiblement, à ainsi les
10 interfinancer.

11 (11 h 07)

12 Mais selon nous, il est aussi important d'éviter
13 que les clientèles non réglementées ne fournissent
14 d'avantage commercial indu ou interfinance le
15 service réglementé et sa clientèle. Il nous semble
16 que le devoir de la Régie, de protéger l'intérêt
17 public, de protéger les consommateurs et d'agir par
18 souci de développement durable et de l'équité doit
19 l'amener à se préoccuper également du fait que les
20 services non réglementés soient adéquatement
21 rémunérés pour les services qu'ils offrent aux
22 services réglementés et ne se trouvent pas à
23 l'interfinancer.

24 Nous rappelons que les services non
25 réglementés incluent notamment la vente de gaz

1 naturel liquéfié, dont le gaz naturel liquéfié pour
2 véhicules, deux créneaux qui peuvent contribuer à
3 l'atteinte d'objectifs socialement et
4 environnementalement souhaitables.

5 Gaz Métro a indiqué son ouverture à ce que
6 son Code de conduite évite les avantages
7 commerciaux indus autant envers le service
8 réglementé que le service non réglementé; c'est la
9 réponse 156 de monsieur Michel Vachon, en page 152
10 des notes sténographiques du neuf (9) septembre
11 deux mille quinze (2015).

12 Dans ce contexte, nous croyons qu'il est
13 faisable dès à présent d'adopter la reformulation
14 de l'article 3.1 du Code de conduite très simple et
15 symétrique que nous avons proposée à la
16 recommandation 3.2, en page 8 de notre rapport C-
17 SÉ-AQLPA-0043, SÉ-AQLPA-3, Document 1; en page 8,
18 nous avons souligné les changements proposés.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Q. **[3]** Merci, Monsieur Fontaine. Que pensez-vous, par
21 ailleurs, que devrait être la rémunération des
22 comptes de frais reportés de Gaz Métro, même ceux
23 exclus de la base de tarification?

24 R. Il nous semble que la distinction entre le mode de
25 rémunération des CFR exclus de la base tarifaire et

1 celle des autres CFR et de la base elle-même
2 amèneraient une complexité de gestion. C'est
3 pourquoi nous recommandons à la Régie de maintenir
4 la rémunération des comptes de frais reportés de
5 Gaz Métro au taux moyen du coût en capital afin de
6 maintenir simple la gestion des comptes de frais
7 reportés et la structure de capital, ceci en
8 harmonie avec la simplicité et l'allégement
9 réglementaire qui caractérisent l'établissement du
10 taux de rendement et la détermination des charges
11 d'exploitation.

12 Q. **[4]** Je vous remercie, Monsieur Fontaine. Je vais
13 maintenant poser quelques questions à monsieur
14 Jean-Claude Deslauriers. Monsieur Deslauriers,
15 quelles sont vos recommandations quant à la
16 planification des investissements de Gaz Métro,
17 notamment suite à certaines réponses fournies par
18 Gaz Métro à l'audience du neuf (9) septembre deux
19 mille quinze (2015)?

20 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

21 R. Nous avons identifié, dans notre rapport, deux
22 volets dans la planification des investissements,
23 soit la pérennité des actifs et les investissements
24 requis pour répondre à la croissance de la demande.
25 Nous constatons que la planification des

1 investissements est présentée par Gaz Métro de
2 façon éparpillée et nous trouvons aussi qu'il y a
3 beaucoup d'ambiguïtés dans les définitions et dans
4 les catégories d'investissements; ce n'est pas très
5 clair.

6 De même, notre rapport déposé au présent
7 dossier sous la cote C-SÉ-AQLPA-0044, SÉ-AQLPA-4,
8 Document 1, au tableau 4.2.1 relatif au scénario de
9 base des livraisons globales de gaz naturel 2016-
10 2019 en mètres cubes, montre une croissance
11 importante, et même très importante, de la demande
12 industrielle prévue, surtout dans le secteur
13 manufacturier, ce qui pourrait requérir des
14 investissements importants en croissance pour Gaz
15 Métro.

16 Évidemment, nous comprenons que ce qui fixe
17 les limites d'écoulement du gaz est le débit
18 horaire et que le volume annuel n'est que le reflet
19 d'un débit horaire moyen pour les huit mille sept
20 cent soixante (8 760) heures par année. Si le
21 Distributeur estime ne pas avoir besoin de nouveaux
22 investissements en croissance pour répondre à la
23 demande jusqu'en deux mille dix-neuf/deux mille
24 vingt (2019-2020), il n'a qu'à l'exprimer
25 clairement dans sa planification de réseau au

1 dossier tarifaire. Mais s'il y a des
2 investissements prévus pour le renforcement du
3 réseau dû à la croissance, il nous semble qu'il
4 devrait les indiquer à la Régie et aux
5 intervenants.

6 Certes, nous saluons l'engagement de Gaz
7 Métro pris en réponse 204 de la page 193 des notes
8 sténographiques par monsieur Ragueneau en réponse à
9 maître Cardinal...

10 Q. **[5]** Il s'agit des notes sténographiques du neuf (9)
11 septembre, que j'ai mentionnées tout à l'heure?

12 R. Oui. En réponse à maître Cardinal, à l'effet
13 d'analyser la pertinence d'ajouter une nouvelle
14 catégorie sur le renforcement du réseau pour la
15 croissance dans la stratégie de gestion des actifs.

16 Mais nous pensons que la Régie, dans sa
17 décision, devrait requérir que Gaz Métro aille plus
18 loin. D'abord, il nous semble que la décision peut
19 déjà être prise de requérir que Gaz Métro non pas
20 analyse la pertinence mais effectivement ajoute
21 cette nouvelle catégorie de renforcement du réseau
22 pour la croissance.

23 (11 h 12)

24 Ensuite, comme nous avons fait la recommandation
25 numéro 3.5 de notre rapport C-SÉ-AQLPA-0043,

1 SÉ/AQLPA-3, document 1, nous recommandons à la
2 Régie d'inviter Gaz Métro à disposer (sic), lors de
3 toute cause tarifaire, un plan de ses
4 investissements requis à la fois en maintien et en
5 renforcement du réseau dû à la croissance sur un
6 horizon de long terme. Nous avons proposé dans
7 notre rapport l'horizon de cinq ans, mais cela
8 pourrait fort bien être un horizon de dix (10) ans,
9 comme HQT, Hydro-Québec TransÉnergie, le fait
10 depuis déjà... dans toutes ses causes tarifaires
11 suite à une recommandation antérieure de Stratégies
12 énergétiques, du Groupe Stop et du RNCREQ il y a
13 plusieurs années.

14 Q. **[6]** Monsieur Deslauriers, que voulez-vous signifier
15 dans votre rapport quant à la planification
16 intégrée des investissements requis tant pour les
17 besoins réguliers que pour ceux du GNL?

18 R. Évidemment, GNL n'est pas réglementé, mais il y a
19 moyen d'en parler un petit peu. Les besoins
20 réguliers sont des projets de croissance comme ceux
21 du projet R-3937-2015 d'extension du réseau gazier
22 à Bellechasse déposés récemment à la Régie et qui
23 devraient faire partie d'un document de
24 planification sur un horizon de cinq ans ou dix
25 (10) ans. Comme nous l'avons proposé dans notre

1 recommandation.

2 En ce qui concerne GNL, nous souhaiterions
3 voir refléter, dans une planification à long terme
4 des actifs de Gaz Métro, une perspective des
5 changements importants aux actifs réglementés de
6 Gaz Métro entraînés par l'éclosion anticipée de la
7 demande en GNL.

8 Certes, nous constatons que la
9 planification des investissements qui seraient
10 requis par des projets de gaz naturel liquéfié est
11 un exercice extrêmement difficile à réaliser à
12 cause essentiellement de la volatilité et des
13 marchés et des prix, donc les projets sont
14 volatiles aussi.

15 Cependant, le secteur GNL est en
16 effervescence et la capacité de Gaz Métro de
17 répondre à la demande, de même que sa capacité de
18 faire face à la concurrence dans le secteur du GNL
19 ne sont pas démontrées ni quantifiées dans un
20 document de perspective sur les investissements
21 requis. On est fondamentalement dans le brouillard.
22 Nous maintenons donc notre recommandation 3.6 à la
23 Régie l'invitant à requérir de Gaz Métro une mise à
24 jour dans chaque cause tarifaire d'un document
25 prospectif sur les besoins de renforcement du

1 réseau intégré, les fins de planification
2 d'investissements à la fois pour les besoins
3 réguliers et pour les besoins en GNL et en tenant
4 compte de l'évolution des critères de conception et
5 d'opération tel que dans notre recommandation 3.4.

6 Finalement, nous voulons souligner que
7 autant le document sur la planification des
8 approvisionnements, document B-442, autant ce
9 document est excellent et surtout complet, qui
10 comprend cent quatre-vingt-deux (182) pages, avec
11 trente-sept (37) références au GNL - donc, c'est
12 une question importante pour la question des
13 approvisionnements - autant le document sur la
14 planification des investissements pour la gestion
15 des actifs, document B-454 est incomplet, avec
16 seulement dix-sept (17) pages, sans aucune
17 planification en croissance, puisqu'on ne parle que
18 de pérennité, de croissance des infrastructures et
19 il n'y a aucune référence au GNL dans le document
20 de planification des investissements. Le document
21 n'est pas mauvais en soi, c'est ce qui manque sur
22 la planification en croissance qui pose problème.

23 Q. **[7]** Merci, Monsieur Deslauriers. Je retourne à
24 monsieur Fontaine. Et maintenant nous abordons
25 l'autre rapport qui est le rapport C-SÉ-AQLPA-0044.

1 Que recommandez-vous à la Régie dans le but
2 d'améliorer la prévision de la demande à laquelle
3 doit répondre Gaz Métro?

4 M. JACQUES FONTAINE :

5 R. Nous avons constaté que ce sont les ventes de Gaz
6 Métro à la grande entreprise qui entraîne
7 l'essentiel de la croissance à l'horizon deux mille
8 dix-huit, deux mille dix-neuf (2018-2019), mais que
9 ces mêmes ventes montrent sur l'historique une très
10 grande volatilité. Ainsi, sur la période quatre-
11 vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit (97-98) à
12 deux mille treize, deux mille quatorze (2013-2014),
13 l'écart type est de l'ordre de seize et demi pour
14 cent (16,5 %) de la moyenne. Et c'est même un peu
15 plus élevé si on prend la période des dix (10)
16 dernières années là, de deux mille trois, deux
17 mille quatre (2003-2004) à deux mille treize, deux
18 mille quatorze (2013-2014), ça va au-dessus de dix-
19 huit pour cent (18 %).

20 C'est pourquoi nous avons recommandé à la
21 Régie, comme celle-ci a fait pour Hydro-Québec
22 Distribution, de demander à Gaz Métro un plan
23 d'amélioration de la prévision de la consommation
24 de ses grands clients, c'est notre recommandation
25 4.1.

1 (11 h 18)

2 Q. **[8]** Je vous remercie. Que pensez-vous, par
3 ailleurs, de la proposition de Gaz Métro d'inclure
4 une quantification des bénéfices non énergétiques,
5 incluant les inconvénients non énergétiques, dans
6 les tests de rentabilité des programmes du PGÉ,
7 notamment en tenant compte des réponses orales
8 fournies par Gaz Métro et ses témoins, le dix (10)
9 septembre deux mille quinze (2015)?

10 R. Nous constatons que bien qu'attrayante, la
11 quantification des bénéfices et des coûts non
12 énergétiques demeure un exercice essentiellement
13 subjectif. Et les valeurs utilisées ne seraient que
14 paramétriques en réajustant de façon conservatrice
15 des valeurs tout aussi subjectives identifiées dans
16 la juridiction du Massachussetts. Nous ne voyons
17 pas quel plus value un tel ajout au résultat des
18 tests apporterait à la Régie. En effet, la
19 discrétion de la Régie d'approuver des programmes
20 ne passant pas les tests continuera toujours
21 d'exister, ce qui constitue, d'ailleurs, une
22 nécessité. Ceci, d'une part, parce que les
23 programmes destinés aux ménages à faible revenu ou
24 visant l'innovation ou les études de faisabilité
25 continueront à ne pas passer les tests et d'autre

1 part, parce que la fixation de nouveaux objectifs
2 gouvernementaux plus élevés d'efficacité
3 énergétique dans la future stratégie énergétique
4 deux mille seize-deux mille vingt-cinq (2016-2025)
5 amènera vraisemblablement Gaz Métro et la Régie à
6 accepter encore davantage de programmes ne passant
7 pas les tests. Nous croyons, par ailleurs, qu'il
8 existe une plus value à ce que Gaz Métro, la Régie,
9 les intervenants continuent d'avoir à leur
10 disposition les vrais résultats purement
11 économiques, purement basés sur les coûts des tests
12 TCTR, TNT et autres, là - autres, il s'agit
13 généralement le test des participants puis le test
14 de l'administrateur - non altérés par des
15 modifications subjectives sur les bénéfices
16 intangibles non énergétiques. Ceci ne signifiera
17 aucunement que la Régie devrait se montrer moins
18 généreuse dans l'application de programmes ne
19 passant pas les tests purement économiques, mais
20 simplement que nous aurons tous le vrai portrait du
21 vrai coût des programmes pour pouvoir prendre les
22 décisions d'approbation en toute connaissance de
23 cause. Nous sommes donc d'avis que les calculs du
24 TCTR et du TNT, sans tenir compte des bénéfices ou
25 coûts non énergétiques devraient continuer à

1 constituer l'apport décisionnel principal de la
2 Régie.

3 La quantification des bénéfices et des
4 inconvénients non énergétiques, que ce soit selon
5 les chiffres subjectifs proposés par la firme
6 Dunsky ou selon tout autre calcul dans un calcul
7 parallèle modifié des TCTR et TNT de chaque
8 programme, pourra cependant être déposée seulement
9 à titre informatif complémentaire.

10 Le statut de cette information
11 complémentaire pourrait se comparer à celle des
12 résultats du test du coût social que la Régie avait
13 déjà accepté, entre autres de Gaz Métro, de
14 recevoir en parallèle dans la même optique. Mais
15 dans tous les cas, la discrétion de la Régie
16 d'accepter les programmes, même s'ils ne passent
17 pas ces tests, devra toujours demeurer entière.

18 Q. **[9]** Je vous remercie, Monsieur Fontaine. Mes
19 prochaines questions sont pour madame Brigitte
20 Blais. Pourriez-vous indiquer à la Régie pourquoi
21 vous vous objectez à la cessation du programme PE-
22 124, « Fenêtres Energy Star », proposé par Gaz
23 Métro?

24 Mme BRIGITTE BLAIS :

25 R. Essentiellement parce que trop d'incertitude plane

1 encore sur la validité, c'est-à-dire les données et
2 les calculs de l'évaluation d'Econoler. Nous
3 croyons qu'il est essentiel de connaître les
4 valeurs réelles du rendement énergétique des
5 fenêtres. Nous proposons ainsi qu'un budget de
6 recherche soit prévu pour identifier la valeur
7 réelle du rendement énergétique des fenêtres Energy
8 Star et également pour faire valider ou non
9 l'approche théorique de révision du calcul de
10 l'impact énergétique et réviser le surcoût moyen
11 d'une fenêtre Energy Star.

12 Q. **[10]** Excusez-moi, est-ce que vous pouvez parler un
13 petit peu plus lentement, s'il vous plaît?

14 R. Oui, d'accord. Lors du contre-interrogatoire du
15 panel sur l'efficacité énergétique du dix (10)
16 septembre deux mille quinze (2015), monsieur
17 Pouliot a soulevé le fait que nous tournons en rond
18 d'une décision à l'autre. Il relevait avec justesse
19 que la Régie a décidé l'an dernier de procéder à un
20 balisage plutôt qu'à une évaluation exhaustive,
21 telle que prévue à l'origine.

22 À cela, nous répondons que les résultats du
23 balisage D'Econoler ont été négatifs, entre autres,
24 selon nous, à cause des imprécisions de certains
25 paramètres, ce qu'Econoler a d'ailleurs elle-même

1 souligné. C'est en présumant que la Régie
2 demanderait à Gaz Métro la cessation de ce
3 programme que Gaz Métro a alors pris la décision
4 d'annoncer dès à présent la fin de ce programme.
5 Nous sommes en désaccord avec cette initiative de
6 Gaz Métro.

7 (11 h 23)

8 Nous croyons humblement que la Régie devrait plutôt
9 revenir sur sa décision antérieure et demander à ce
10 qu'une évaluation exhaustive soit effectuée sur le
11 programme des fenêtres Energy Star avant toute
12 suppression d'autant plus qu'Éconoler elle-même
13 rapporte des incertitudes et des besoins de
14 vérification quant aux données et quant aux
15 méthodes de calcul utilisées dans son balisage.
16 Notre preuve écrite relève ces incertitudes
17 qu'Éconoler soulève.

18 Le fait que la Régie ait, l'an dernier,
19 demandé un balisage plutôt qu'une évaluation ne
20 signifie pas, selon nous, que la Régie souhaite la
21 cessation de ce programme.

22 Dans notre rapport SÉ-AQLPA-0044, SÉ-AQLPA
23 4, document 1, page 11, le tableau nous démontre
24 que, si nous tenons compte du TCTR plus le TNT plus
25 les bénéfices non énergétiques au montant

1 recommandé par la firme Dunsky, le programme des
2 fenêtres ÉnergiStar est le deuxième moins pire des
3 programmes pour la clientèle résidentielle. Gaz
4 Métro nous dit que ces chiffres sont ceux qui
5 précédaient l'évaluation d'Éconoler et nous le
6 comprenons. Nous répondons à cela que les
7 hypothèses retenues par Éconoler ne sont pas
8 nécessairement les meilleures hypothèses. Éconoler
9 elle-même émet des doutes sur ses hypothèses. Bref,
10 le portrait n'est pas plus clair qu'avant. Une
11 évaluation plus précise est nécessaire pour
12 connaître le vrai portrait.

13 Enfin, tel que le soulève Éconoler,
14 certaines juridictions demandent l'installation de
15 fenêtres de zone supérieure. Par exemple, une zone
16 ou deux supérieures à la zone de l'habitation. Ce
17 serait, selon nous, une façon d'atteindre les
18 économies attendues pour ce programme.

19 Bref, nous nous opposons, à ce stade, à la
20 cessation de ce programme PE-124 de fenêtres
21 ÉnergiStar, ne serait-ce que pour une année. Et
22 comme recommandation constructive, nous
23 recommandons à la Régie d'autoriser un budget pour
24 l'évaluation formelle du programme par Gaz Métro ou
25 un mandataire.

1 Q. [11] Je vous remercie. Vous exprimez des doutes sur
2 le niveau important des frais d'administration du
3 programme PE-103 sur les thermostats électroniques
4 programmables. Est-ce que vous pourriez élaborer,
5 Madame Blais?

6 R. Oui. Nous avons interrogé Gaz Métro à ce sujet, à
7 la fois par écrit et oralement en audience le dix
8 (10) septembre deux mille quinze (2015). Gaz Métro
9 répond que des tâches administratives et
10 informatiques liées à l'offre de thermostats dits
11 intelligents expliquent le niveau des frais
12 d'administration. Ces tâches sont : prendre en
13 charge les participants qui installeront eux-mêmes
14 leurs thermostats, de nombreux formulaires devront
15 être créés et des modifications informatiques
16 devront être apportées.

17 D'après nous, ces tâches, sauf peut-être la
18 première, qui est d'assister les participants, ne
19 sont pas récurrentes. Suite aux explications
20 fournies aux audiences par Gaz Métro, c'est donc
21 avec réticence que nous acceptons les frais
22 d'administration suggérés par Gaz Métro. Nous
23 comptons faire un suivi dans les causes tarifaires
24 à venir sur les coûts d'administration de ce
25 programme qui, selon nous, ne devraient pas être

1 aussi élevés que le prévoit Gaz Métro pour les ans
2 deux et trois. Donc, pour l'an un, on peut
3 comprendre, il y a des tâches non récurrentes à
4 faire, mais pour les ans deux et trois, on est
5 réticents, surtout que les montants augmentent
6 encore.

7 Donc, nous comptons également faire un
8 suivi lors de l'examen du rapport annuel de Gaz
9 Métro auprès des intervenants car nous croyons que
10 le volet des thermostats intelligents ne devrait
11 pas coûter plus cher à administrer que le volet des
12 thermostats programmables et non programmables. Au
13 contraire, l'offre de ce type de thermostats
14 devrait être plus simple à administrer et à
15 programmer par les participants, plus simple que le
16 thermostat programmable actuel.

17 Q. **[12]** Je vous remercie Madame Blais. Quels sont vos
18 commentaires par rapport à la disparité des
19 montants accordés aux lignes commercialisation des
20 programmes de sensibilisation de chacun des trois
21 grands marchés de Gaz Métro?

22 R. Nous croyons que le volet de sensibilisation du
23 marché résidentiel est négligé et qu'il mériterait
24 d'être sous-divisé en différents segments de marché
25 tout comme le sont les volets sensibilisation des

1 marchés CII et VGE et d'ainsi voir sa part de
2 budget de commercialisation augmenter.

3 Malgré la réponse de monsieur Pouliot pour
4 Gaz Métro à ce sujet le dix (10) septembre deux
5 mille quinze (2015), nous maintenons que le marché
6 résidentiel est lui-même sous-divisé en plusieurs
7 segments de marché auxquels l'activité de
8 sensibilisation doit s'adresser de manière
9 distincte. On s'adresse différemment aux
10 propriétaires qu'aux locataires, on s'adresse
11 différemment aux MFRs versus aux millionnaires.
12 Certes... Et caetera.

13 Certes, nous comprenons que les gains
14 individuels sont infiniment moindres qu'avec les
15 marchés commercial et VGE, mais nous croyons que
16 c'est la force du nombre de participant qui donnera
17 des résultats et que les bénéfices non énergétiques
18 du marché résidentiel sont souhaitables.

19 (11 h 29)

20 Q. **[13]** Merci, Madame Blais. Comment, selon vous, Gaz
21 Métro pourrait-elle améliorer la présentation des
22 résultats du programme PE-220 sur les innovations?

23 R. Dans notre preuve écrite, nous avons questionné les
24 prévisions de Gaz Métro quant aux économies nettes
25 totales du programme PE-220 Innovation attendu pour

1 la cause tarifaire deux mille quatorze-deux mille
2 quinze (2014-2015), soit cent cinq mètres cubes
3 (105 m3), et de la cause tarifaire...

4 Q. **[14]** Cent cinq mille (105 000 m3)?

5 R. Oui, cent cinq mille (105 000 m3), effectivement.

6 Q. **[15]** O.K.

7 R. Et de la cause tarifaire deux mille quinze-deux
8 mille seize (2015-2016), soit cent quinze mille
9 mètres cubes (115 000 m3).

10 Nous nous demandons d'où proviennent ces
11 estimations s'il est impossible de savoir quels
12 sont les résultats attendus. Il est impossible de
13 le déterminer au moyen des seules informations
14 soumises par Gaz Métro sur les différents projets
15 constitutifs de ce programme.

16 Suite aux échanges avec les témoins de Gaz
17 Métro et avec la Régie le dix (10) septembre deux
18 mille quinze (2015), nous recommandons donc à la
19 Régie de requérir lors des causes tarifaires
20 futures - donc pas cette année nécessairement - que
21 celles-ci indiquent que les économies de gaz
22 attendues de chacun des projets aidés dans le cadre
23 du programme PE-220. Ceci permettra de mieux
24 évaluer le rapport coût-bénéfice de chacun des
25 projets aidés.

1 Q. **[16]** Je vous remercie beaucoup, Madame Blais. Je
2 vais repasser maintenant à monsieur Fontaine. Je
3 vais vous demander ce que vous pensez de la
4 nouvelle proposition de Gaz Métro concernant son
5 programme PRC.

6 M. JACQUES FONTAINE :

7 R. Gaz Métro propose qu'à l'avenir des subventions de
8 son programme de rabais à la consommation, PRC,
9 tienne compte de la rentabilité des mesures du
10 point de vue du client, ce que nous avons
11 recommandé dans la cause R-3884 deux mille treize
12 (2013). La cause précédente, 37... oui, 37. Et nous
13 recommandons à la Régie d'accepter la proposition
14 de Gaz Métro, ainsi que la période de transition
15 qu'elle demande, pour des raisons pratiques.

16 Q. **[17]** Monsieur Fontaine, que recommandez-vous à la
17 Régie de main... Pourquoi recommandez-vous à la
18 Régie de maintenir le budget d'un million (1 M\$)
19 alloué au CASEP?

20 R. Bien parce que le CASEP permet d'économiser en
21 moyenne quelques trois mille tonnes (3000 t) de GES
22 par année de façon récurrente sur une bonne durée
23 de vie. C'est pourquoi nous recommandons à la Régie
24 de maintenir ce budget.

25 Q. **[18]** Par ailleurs, Monsieur Fontaine, vous

1 questionnez l'hypothèse d'ÉcoRessources sur
2 l'évaluation des émissions de GES liées à la
3 production d'électricité au Québec à des fins
4 coopératives. Est-ce que vous pouvez élaborer, s'il
5 vous plaît?

6 R. Oui. Dans ses hypothèses pour le Québec,
7 ÉcoRessources fixe la réduction des émissions de
8 gaz à effet de serre à un pour cent (1 %) pour la
9 rubrique des émissions de gaz à effet de serre de
10 Gaz Métro liées à la production d'électricité. Nous
11 trouvons que cette assertion est surprenante compte
12 tenu de l'intention d'Hydro-Québec de recourir à
13 des moyens de puissance de pointe à long terme.

14 Hydro-Québec demande l'utilisation de la
15 centrale de TCE alimentée en GNL en période de
16 pointe. C'est le dossier R-3925-2015. Hydro-Québec
17 Distribution aussi a lancé un appel de puissance en
18 pointe de cinq cents mégawatts (500 MW). C'est
19 l'appel d'offre 2015-01. Puis un autre appel
20 d'offre de puissance en pointe est prévu pour deux
21 mille vingt-deux mille vingt et un (2020-2021). Il
22 est possible qu'une partie de ces appels d'offre
23 soit comblée par de l'hydraulique, mais ce n'est
24 pas du tout certain.

25 C'est pourquoi nous recommandons à la Régie

1 de l'énergie de demander une révision à la hausse
2 de l'hypothèse d'ÉcoRessources quant à l'évolution
3 des émissions de gaz à effet de serre de Gaz Métro
4 liées à la production d'électricité.

5 Q. **[19]** Je veux juste faire une parenthèse sur ce que
6 vous venez de mentionner. Vous avez indiqué qu'il
7 se peut qu'une partie de ces appels d'offre soit
8 comblée par de l'hydraulique, mais ce n'est pas
9 certain. Est-ce que vous avez un commentaire à
10 faire concernant une entente d'approvisionnement
11 avec l'Ontario?

12 R. Oui, mais c'est un peu délicat parce que ce ne
13 serait pas du gaz naturel de... de Gaz Métro. Ce
14 serait une augmentation des GES, mais ça ne serait
15 pas... peut-être pas alloué à Gaz Métro. Il serait
16 alloué soit aux producteurs ontariens, soit à
17 l'acheteur d'Hydro-Québec.

18 Q. **[20]** O.K.

19 R. Ou... oui, Hydro-Québec Production dans un premier
20 temps.

21 Q. **[21]** Et finalement ma dernière question, Monsieur
22 Fontaine, le ROÉÉ a déposé un article de presse
23 sous la cote C-ROÉÉ-0056, relatif à une aide
24 financière offerte par Gaz Métro dans le cadre du
25 programme PRC à un projet de bi-énergie gaz

1 naturel-électricité de Sotramont. Gaz Métro a aussi
2 commenté ce projet en réponse à des questions
3 orales le neuf (9) septembre deux mille quinze
4 (2015). Et monsieur Jean-Pierre Finet, pour le
5 ROEÉ, est revenu sur ce projet aux acétates 16 à 18
6 de sa présentation du onze (11) septembre deux
7 mille quinze (2015) et en réponse à une question
8 orale de Gaz Métro. Est-ce que vous avez un
9 commentaire sur ce projet et plus généralement que
10 pensez-vous de l'opportunité d'introduire de la bi-
11 énergie électricité-gaz naturel?

12 (11 h 34)

13 R. Bien, je suis favorable dans la mesure où, comme je
14 viens de le mentionner, la fine pointe de la
15 demande d'électricité est susceptible d'être
16 satisfaite à partir d'une source d'électricité
17 thermique avec un rendement maximal de l'ordre de
18 cinquante pour cent (50 %), si c'est TCE, et dans
19 bien des cas, surtout si la pointe est comblée par
20 une centrale au gaz naturel à cycle simple de
21 l'ordre de trente-cinq pour cent (35 %).

22 De plus, si ces centrales de pointe
23 utilisent plutôt du mazout, bien, là, les GES
24 augmentent encore de cinquante pour cent (50 %),
25 donc dans la relation par rapport au gaz naturel

1 d'à peu près soixante-quinze (75) sur cinquante
2 (50). Il est bien connu que l'utilisation directe
3 du gaz naturel pour le chauffage avec les nouvelles
4 fournaies est d'une efficacité qui dépasse les
5 quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

6 Je suis donc d'opinion que la production
7 d'électricité par la combustion du gaz naturel ou
8 d'une source thermique encore plus polluante serait
9 minimisée par un recours accru à de la biénergie
10 électricité, gaz naturel.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Je remercie les témoins, madame Blais, monsieur
13 Deslauriers, monsieur Fontaine, lesquels sont
14 disponibles pour répondre à d'autres questions.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Neuman. Pas de questions? Merci,
17 Maître Gertler. Gaz Métro?

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
20 les régisseurs. Nous vous demanderions dix minutes
21 pour pouvoir regarder et discuter avec nos clients
22 de lignes potentielles à être posées aux témoins.

23 LE PRÉSIDENT :

24 D'accord. Merci. On va prendre dix minutes. De
25 retour à moins quart.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui, Maître Sigouin-Plasse.

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Alors, Monsieur le Président, nous n'aurons pas de
8 questions.

9 LE PRÉSIDENT :

10 D'accord. La Régie, peut-être maître Marc Turgeon.

11 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

12 Me MARC TURGEON :

13 Q. **[22]** Bonjour, Monsieur Fontaine. Juste une question
14 pour vous. Sur les bénéfices non énergétiques.

15 M. JACQUES FONTAINE :

16 R. Oui.

17 Q. **[23]** Depuis le début, depuis la semaine dernière,
18 il y a quelque chose qui me trotte dans la tête,
19 puis là je vous ai, vous êtes devant moi, donc on
20 est presque à la fin. Est-ce qu'on ne pourrait pas
21 faire un... Je ne veux pas savoir... Je ne veux
22 pas... Ce n'est pas tant la charge qu'on donne aux
23 choses, ce n'est pas... Et vous et moi, vous avez
24 dit, c'est subjectif, vous pourriez arriver à huit
25 piastres, moi, je pourrais arriver à cinq piastres,

1 et vous auriez probablement raison selon votre
2 regard, et j'aurais probablement raison selon le
3 mien. Juste voir s'il n'y a pas un parallèle qu'on
4 pourrait faire entre les bénéfices non énergétiques
5 que Gaz Métro propose et la notion des externalités
6 en environnement.

7 R. Les externalités normalement, on les met dans le
8 test du coût social, s'il y en a. Oui, il peut y
9 avoir un sens. Le problème, c'est qu'on s'éloigne
10 de la quantification réelle des choses.

11 Q. **[24]** Oui, mais j'avais l'impression ou la... que
12 les groupes environnementaux, généralement,
13 souhaiteraient que les différents... en matière
14 énergétique, qu'on tienne compte des coûts, des
15 externalités environnementales notamment dans...
16 mettons une OMA, bien, il y a combien d'arbres,
17 combien vaut l'arbre, et caetera, et caetera, pour
18 arriver à juger, juger donc de la validité de
19 l'article 73, d'un investissement. C'est pour ça
20 que je suis un peu surpris de voir que à peu près
21 l'ensemble des groupes environnementaux ont décrié
22 la question des bénéfices non énergétiques sans
23 voir là peut-être le début d'une autre façon de
24 voir les choses.

25 R. Ce qu'on voit, c'est la difficulté de quantifier.

1 Et puis aussi, à date, on n'a pas vu d'évaluation
2 des côtés négatifs s'il y en a, des inconvénients.
3 Dans sa preuve, monsieur Dunsky en a identifiés en
4 réponse à des questions dans lequel il dit, lui, il
5 peut y avoir une perte de fiabilité, il peut y
6 avoir une perte d'efficacité pour être trop près
7 des limites. Alors, c'est la difficulté. Ce n'est
8 pas le principe. Le principe est bien beau. On veut
9 le transmettre à la Régie comme information et
10 aussi... Mais de s'éloigner, on aurait peur, on a
11 peur que si on tient compte d'une externalité
12 donnée que les coûts ne soient plus importants et
13 puis que, là, on se trompe de priorité. Autrement
14 dit, à un moment donné, dans les questions de
15 programmes d'économie d'énergie, on a dit, on va
16 prendre un taux d'actualisation sociale, mettons
17 très bas. Bien, là, je vais vous dire oui, mais
18 pourquoi on ne fait pas ça pour les écoles, puis
19 pourquoi on ne fait pas ça pour les hôpitaux, puis,
20 pourquoi, là, l'environnement, c'est bien mais
21 l'hôpital puis l'école paient bien aussi. Alors là,
22 si un a un coût de... si le gouvernement dit :
23 « Bon, bien là, si c'est d'une centrale
24 hydraulique, on va l'actualiser à deux pour cent
25 (2 %), puis l'école, elle, on va l'actualiser plus

1 cher, à un plus haut taux. » Puis en plus, on sort
2 de la réalité financière des choses, là, la
3 difficulté de s'éloigner de la réalité, là.

4 (11 h 52)

5 Me MARC TURGEON :

6 O.K. Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maître Rozon?

9 Me LOUISE ROZON :

10 Louise Rozon, pour la Formation. Bonjour aux
11 membres du panel.

12 Q. [25] J'avais juste une question pour comprendre
13 pourquoi vous trouvez que c'est une bonne idée le
14 projet dont on a fait mention pendant l'audience de
15 bi-énergie, électricité et gaz naturel. Est-ce que
16 ce n'est pas plus approprié pour un propriétaire
17 qui peut être alimenté en gaz naturel, bien, de
18 chauffer au gaz naturel tout l'hiver plutôt que de
19 chauffer uniquement à la pointe, alors qu'on sait
20 qu'à la pointe, tant le gaz naturel que
21 l'électricité coûte très cher, pour tous les
22 clients? J'aimerais comprendre pourquoi,
23 finalement, vous trouvez que c'est une bonne idée.

24 M. JACQUES FONTAINE :

25 R. Oui, tout à fait d'accord. C'est une bonne idée

1 dans la mesure où on a le choix entre du tout
2 électrique ou un bi-énergie électricité-gaz.

3 Si vous comparez bi-énergie électricité-gaz
4 à gaz tout seul, vous avez tout à fait raison; mais
5 de la façon que, l'alternative considérée par le
6 client, c'était le tout électrique, c'est pour ça
7 que ça devient un peu mieux d'avoir l'électricité-
8 gaz. Mais ça serait mieux, je suis tout à fait
9 d'accord que ça serait mieux d'avoir gaz, juste le
10 gaz, oui, oui, tout à fait d'accord avec vous.

11 Q. **[26]** Et, bon, mon autre question porte sur votre
12 recommandation 4.4, là, concernant le programme
13 PE124 Fenêtres EnergyStar, bon, puis c'est peut-
14 être juste une, dans le fond, une question qui
15 pourrait être abordée en argumentation, mais comme
16 vous le savez, dans le cadre de sa décision D-2013-
17 037, la Régie a fait tout un examen, là, quant à
18 savoir si elle a le pouvoir d'imposer à un
19 distributeur de réaliser un programme pour lequel
20 il ne demande pas de budget.

21 Alors notre conclusion, c'est que, non, la
22 Régie ne peut pas imposer à un distributeur de
23 réaliser un programme pour lequel il ne demande pas
24 de budget. Donc, j'aimerais juste peut-être
25 comprendre une telle recommandation dans un

1 treize heures (13 h), on reprendra avec le panel
2 sur la fonctionnalisation.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 En tout cas, quant à nous, c'est, pour reprendre
5 l'expression, c'est le moment où nos chemins se
6 séparent puisque, en principe, nous reviendrons
7 seulement mercredi matin, à neuf heures (9 h), et
8 je voulais voir si c'était dans les plans de la
9 Régie que les argumentations commencent
10 effectivement mercredi matin, puisque nous
11 n'oeuvrons pas sur le dossier de la
12 fonctionnalisation.

13 LE PRÉSIDENT :

14 C'est...

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Et je pense qu'il n'y a pas de contre-preuve mais
17 je ne suis pas complètement certain de ça.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Il n'y a pas de contre-preuve, aux dernières
20 nouvelles, là.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Je vous le confirme, Monsieur le Président.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Écoutez, on entend effectivement commencer les
25 plaidoiries mercredi matin. Merci.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :
2 Je vous remercie bien.
3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
4 REPRISE DE L'AUDIENCE
5 (13 h 02)
6 LE PRÉSIDENT :
7 Bonjour, Maître Sigouin-Plasse; bonjour à tous.
8 Donc, on arrive à une étape qu'on attendait depuis
9 longtemps sur la fonctionnalisation. Mais peut-être
10 un point qu'on vient de discuter pendant la période
11 lunch, relativement aux différentes décisions à
12 rendre concernant les tarifs provisoires.
13 Rapidement, là, c.e., on réfère là-dedans à vos
14 paragraphes 47 et 48 de la 16e requête.
15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
16 Oui. Je vais vous écouter, Monsieur le Président,
17 parce que... Mais je sais où vous voulez...
18 LE PRÉSIDENT :
19 C'est ça.
20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
21 ... vous diriger.
22 LE PRÉSIDENT :
23 Je vais vous le résumer assez bien. En fait, à
24 l'heure actuelle ce qu'il y a d'approuvé pour deux
25 mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015), on a

1 rendu au mois de... la fin de deux mille quatorze
2 (2014) une décision sur les tarifs de transport et
3 d'équilibrage. Je crois que c'est la D-2014-167.
4 Et, ça, c'est les tarifs fermes, des tarifs pour
5 l'année deux mille quatorze-deux mille quinze
6 (2014-2015), une décision finale. C'est ça.

7 C'est peut-être la décision 2014-201 qui
8 faisait suite à 2014-167. Donc, on a rendu une
9 décision là-dedans finale sur les tarifs de
10 transport et d'équilibrage. Par la suite, on a
11 rendu une décision provisoire sur les tarifs de
12 distribution. Écoutez, je ne me souviens plus du
13 numéro de décision. J'ai peut-être inversé, puis on
14 me disait que c'était le contraire. Mais en tout
15 cas, ça se vérifie.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Oui.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Cette décision-là, c'est une décision sur les
20 tarifs de distribution. Elle est provisoire. Puis
21 je pense qu'elle est rentrée, bon, effective en
22 octobre deux mille quatorze (2014). Là, dans ce que
23 nous avons ici à 47, vous déposez une proposition
24 de modification des Conditions de service et Tarif
25 relatifs au service de distribution, tel qu'il

1 appert dans une des pièces qu'on a ici, le Gaz
2 Métro-12, Document 6 et Gaz Métro-13, Documents 3
3 et 4. Et vous demandez à la Régie de fixer
4 provisoirement les Conditions de service et Tarif
5 ainsi modifiés jusqu'à ce qu'une décision finale
6 intervienne à leur égard.

7 On parle ici de tarifs de distribution pour
8 l'année tarifaire deux mille quinze-deux mille
9 seize (2015-2016). La question qu'on se posait,
10 c'est : Est-ce qu'il est requis d'avoir une
11 décision sur des tarifs provisoires qui sont, en
12 passant, déjà provisoires...

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Oui.

15 LE PRÉSIDENT :

16 ... pour l'année deux mille quinze-deux mille seize
17 (2015-2016).

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Parfait. Je vais vous revenir sur cette question-là
20 spécifique, Monsieur le Président, en
21 argumentation. C'est noté. Je peux d'emblée peut-
22 être vous donner une indication d'où je vais m'en
23 aller en argumentation. Mais a priori, les tarifs
24 provisoires en distribution que vous avez fixés
25 sont bons à partir d'une date, et, à mon avis, de

1 la façon dont on doit interpréter, jusqu'à ce que
2 la Régie en décide autrement dans une décision à
3 intervenir. Donc, pour répondre à une question
4 comme celle-là, je ne crois pas que ça requière une
5 décision interlocutoire ou provisoire, nouvelle,
6 qui dit qu'à partir -je ne sais pas, moi- du
7 premier (1er) décembre... bien, en fait, premier
8 (1er) octobre deux mille quinze (2015), il y aurait
9 de nouveaux tarifs provisoires. À moins
10 évidemment... Sous réserve de ce que je pourrais,
11 ce sur quoi je pourrais revenir en argumentation
12 bien entendu.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Et là-dessus vous allez regarder votre paragraphe
15 numéro 47.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Oui. Et si je dois amender, lors de mon
18 argumentation je le ferai avec grand plaisir,
19 Monsieur le Président.

20 LE PRÉSIDENT :

21 D'accord. Merci. Et bien entendu, pour ce qui est
22 de la proposition de modification des tarifs
23 relatifs au transport puis à l'équilibrage, ceux-là
24 vont avoir besoin d'une approbation finale...

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 ... pour deux mille quinze-deux mille seize (2015-

5 2016).

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Effectivement. Bien, écoutez, encore une fois, je

8 verrai à vous préciser les lignes, enfin préciser

9 les arguments bien spécifiques de Gaz Métro là-

10 dessus pour vous guider, le cas échéant. S'il y a

11 un doute le moindrement dans votre esprit, nous

12 verrons à répondre ou à éliminer ces doutes-là.

13 LE PRÉSIDENT :

14 D'accord. Merci beaucoup, Maître Sigouin-Plasse.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Parfait.

17 (13 h 07)

18 LE PRÉSIDENT :

19 Donc, on pourrait procéder...

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Oui, tout à fait.

22 LE PRÉSIDENT :

23 ... au dépôt de la preuve.

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Oui, Monsieur le Président. Alors, les témoins ont

1 déjà été assermentés, donc en l'occurrence,
2 monsieur Karl-Éric Lacoste, madame Marie-Stella
3 Downs, Jean-François Tremblay et Caroline Dallaire
4 sous le même serment, sont prêts à témoigner devant
5 vous sur la question de la fonctionnalisation des
6 achats de gaz naturel. Il s'agit du panel numéro 5.
7 Nous avons distribué et obtenu la cote auprès de
8 madame la greffière de la présentation B-0665, Gaz
9 Métro-16, Document 6.

10

11 B-0665 (Gaz Métro-16 Document 6) Présentation
12 PowerPoint

13

14 PREUVE DE GAZ MÉTRO - fonctionnalisation des coûts
15 d'achat du gaz naturel

16

17 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce quatorzième (14e)
18 jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

19

20 KARL-ÉRIC LACOSTE, conseiller principal, marge
21 brute, ayant une place d'affaires au 1717, rue du
22 Havre, Montréal (Québec);

23

24 MARIE-STELLA DOWNS, conseillère principale,
25 planification long terme aux approvisionnements

1 gaziers, ayant une place d'affaires au 1717, rue du
2 Havre, Montréal (Québec);

3

4 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, directeur adjoint,
5 réglementation et tarification, ayant une place
6 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
7 (Québec);

8

9 CAROLINE DALLAIRE, chef de service, tarification,
10 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,
11 Montréal (Québec).

12

13 LESQUELS, sous la même affirmation solennelle,
14 déposent et disent :

15

16 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Q. **[27]** Alors, très brièvement, pour chacun des
18 témoins, je vous pose la question suivante : est-ce
19 qu'il s'agit de documents que vous avez préparés ou
20 dont vous avez supervisé la préparation, Monsieur
21 Lacoste, Madame Downs, Monsieur Tremblay et Madame
22 Dallaire?

23 M. KARL-ÉRIC LACOSTE :

24 R. Oui.

25

1 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

2 R. Oui.

3 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

4 R. Oui.

5 Mme CAROLINE DALLAIRE :

6 R. Oui.

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Q. **[28]** Merci. Est-ce que vous adoptez ce document
9 comme valant pour votre témoignage écrit au soutien
10 de votre témoignage oral dans le cadre du présent
11 dossier?

12 M. KARL-ÉRIC LACOSTE :

13 R. Oui.

14 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

15 Q. **[29]** Oui.

16 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

17 R. Oui.

18 Mme CAROLINE DALLAIRE :

19 R. Oui.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Q. **[30]** Merci. Alors, Monsieur le Président, je laisse
22 les témoins faire la présentation et éventuellement
23 répondre aux questions que vous aurez ainsi qu'aux
24 questions des intervenants. Merci.

25

1 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

2 R. Monsieur le Président, Monsieur et Madame les
3 Régisseurs, bonjour. Alors, on est ici cet après-
4 midi pour parler de la fonctionnalisation des
5 achats de gaz naturel.

6 L'objectif de notre présentation est de
7 revenir sur les principes de base de cette
8 fonctionnalisation-là, pourquoi est-ce qu'on fait
9 cet exercice-là de fonctionnalisation, et par la
10 suite, je commenterai également la preuve qui a été
11 soumise UC, la proposition que Union des
12 consommateurs a faite dans sa preuve.

13 Bon. Alors, si on commence par le
14 « pourquoi », donc les principes de base, ce que
15 l'on cherche à faire avec la fonctionnalisation,
16 c'est de capter deux éléments spécifiques. Premier
17 élément, c'est le fait que le gaz de réseau n'est
18 pas acheté uniquement au point de référence. Donc,
19 aujourd'hui, le gaz de réseau est évalué à Empress,
20 mais Gaz Métro effectue des achats à Empress et à
21 Dawn, donc c'est de venir capter cette
22 particularité-là des achats qui ne sont pas faits
23 uniquement au point de référence. Et le deuxième
24 élément que l'on veut capter est relatif au profil
25 d'achats de Gaz Métro.

1 Pour illustrer nos principes de base, on a
2 pensé prendre un exemple qui est de base, simple,
3 mais qui va mettre l'emphase sur les principes qui
4 viennent justifier la fonctionnalisation des
5 achats. Et pour cet exercice-là, on va prendre le
6 point de référence qui est à Empress, donc la
7 situation qu'on connaît aujourd'hui qui est... donc
8 on est familier avec l'approche et ça peut-être
9 plus facilement se suivre aussi parce que ça va
10 dans l'ordre des choses qu'on connaît aujourd'hui.

11 Alors, en premier, je vais retourner dans
12 le passé. Donc, on va aller avant deux mille trois
13 (2003). Avant deux mille trois (2003), on avait une
14 structure d'approvisionnement qui était assez
15 simple. Tout le monde achetait son gaz naturel à
16 Empress, les clients de gaz de réseau, les clients
17 en achat direct. Et on avait une capacité de
18 transport « long haul » qui partait d'Empress et
19 qui venait jusqu'en franchise.

20 Pour illustrer l'exemple, j'ai donc pris le
21 prix trois et soixante et onze (3,71 \$) qui était
22 payé à Empress et le transport de TCPL à deux et
23 quatre (2,04 \$), donc ce ne sont pas les prix...

24 Q. **[31]** Si vous permettez, excusez-moi de vous
25 interrompre, juste pour situer au niveau des notes

1 sténographiques, on se trouve à la page 3 de la
2 présentation, juste pour vous suivre éventuellement
3 lors de la lecture des notes sténographiques.

4 R. D'accord.

5 Q. [32] Merci.

6 R. Merci. Donc, j'ai pris les tarifs qu'on avait dans
7 notre preuve. Ce ne sont pas les prix qui étaient
8 effectifs en deux mille trois (2003) là, on va
9 essayer de garder ça au niveau simple.

10 Donc, on se ramasse avec un coût total
11 fourniture et transport qui est de cinq et
12 soixante-quinze (5,75 \$), le trois et soixante et
13 onze (3,71 \$) de fourniture, le deux dollars quatre
14 (2,04 \$) de transport et tout le monde paye le même
15 prix, autant les clients gaz de réseau que les
16 clients en achat direct.

17 En deux mille trois (2003), deux mille
18 quatre (2004), on a entamé une modification de la
19 structure d'approvisionnement en contractant du
20 transport « short haul » dans le but de baisser nos
21 tarifs de transport. L'effet que ça a eu, c'est que
22 ça a déplacé les clients gaz de réseau en partie à
23 Dawn.

24 Pour les fins de l'exercice, pour la
25 simplification, ce que j'ai supposé, c'est que tous

1 les volumes d'achat de gaz de réseau étaient
2 entièrement déplacés à Dawn et que volumétriquement
3 c'était cinquante pour cent (50 %) achat direct,
4 cinquante pour cent (50 %) gaz de réseau, donc on
5 se met dans un mode simple, moitié-moitié, le gaz
6 de réseau achète totalement à Dawn, les clients en
7 achat direct achètent totalement à Empress.
8 (13 h 12)
9 Ce que ça fait, donc on se retrouve avec des
10 capacités de transport de deux dollars quatre
11 (2,04 \$) et de soixante-trois sous (0,63 \$) pour du
12 courte distance. Alors, si je vais à la diapositive
13 5, on a donc un tarif moyen de transport d'un
14 dollar trente-quatre (1,34 \$). Cinquante pour cent
15 (50 %) des capacités sont au tarif deux et quatre
16 (2,04), cinquante pour cent (50 %) des capacités,
17 au tarif de soixante-trois sous (0,63 \$). On a donc
18 un tarif, ici, qui est inférieur au tarif de longue
19 distance seulement qui était le but visé par le
20 déplacement de la structure. Si on passe maintenant
21 à la diapositive 6, où on peut, à ce moment-là,
22 voir... vous direz si je vais trop vite, là... on
23 peut donc voir quel est le coût total qui est payé
24 par notre clientèle. Les clients en achat direct
25 achètent à Empress à un coût de trois et soixante

1 et onze (3,71), plus un tarif moyen de transport
2 d'une et trente-quatre (1,34) nous donne un prix de
3 cinq dollars cinq (5,05) payé en franchise.

4 De leur côté, les clients gaz réseau qui
5 sont à Dawn payent quatre dollars trente-neuf
6 (4,39 \$) et à un taux moyen de transport d'une et
7 trente-quatre (1,34), ce qui nous donne un coût
8 fourniture et transport de cinq dollars soixante-
9 treize (5,73 \$). On peut donc voir ici qu'il y a
10 une inéquité directe entre les deux catégories de
11 clients.

12 Tout le monde, toute notre clientèle
13 bénéficie du déplacement de nos capacités de
14 transport vers Dawn, avec un tarif qui est
15 inférieur aux 2 et 4, mais les clients gaz de
16 réseau, eux, paient un prix de fourniture qui est
17 plus élevé parce qu'ils ont été déplacés à Dawn. Et
18 c'est ce qui a amené l'introduction de la
19 fonctionnalisation des achats à Dawn. On ne peut
20 pas maintenir un... on voit qu'il n'y a pas
21 d'équilibre ici, donc, on a intégré une
22 fonctionnalisation.

23 Alors diapositive 7, je reviens au modèle
24 de base et là, on va voir ce que la
25 fonctionnalisation, première étape, ce que la

1 fonctionnalisation vient faire. Donc, je passe à la
2 diapositive 8. Ce que l'on vient faire, c'est qu'on
3 dit : « Client gaz de réseau, je vais fixer ton
4 prix de fourniture à trois dollars soixante et onze
5 (3,71 \$). Donc, j'ai acheté à quatre dollars
6 trente-neuf (4,39 \$) mais je vais te facturer un
7 prix de fourniture à trois dollars soixante et onze
8 (3,71 \$). » La différence de coût, donc quatre et
9 trente-neuf (4,39) moins trois et soixante et onze
10 (3,71), donc le soixante-huit sous (0,68) en
11 question, ce qu'il représente, c'est le
12 différentiel de lieu. Et ce différentiel de lieu là
13 serait versé au service de transport, donc
14 viendrait augmenter les coûts du service de
15 transport.

16 Si on passe à la diapositive 9, donc en
17 reprenant le un dollar trente-quatre (1,34 \$) qu'on
18 avait déjà évalué avant fonctionnalisation, on
19 applique la fonctionnalisation, c'est qu'on vient
20 rajouter un soixante-huit sous (0,68) de coût
21 appliqué sur les volumes qui viennent de Dawn, donc
22 cinquante pour cent (50 %) des volumes et ça nous
23 donne donc un tarif moyen de transport d'un dollar
24 soixante-huit (1,68). Plus cher que le un dollar
25 trente-quatre (1,34 \$) parce qu'on est quand même

1 allé mettre des coûts au transport, mais inférieur
2 aux tarifs deux et quatre (2,04), donc on se
3 retrouve avec quand même une structure qui demeure
4 favorable au déplacement vers Dawn.

5 Si on regarde maintenant ce que ça donne
6 sur le coût total des achats, donc on passe à la
7 diapositive 10, « Fourniture et transport », donc
8 mon client en achat direct et mon client à gaz de
9 réseau, les deux paient un prix de trois et
10 soixante et onze (3,71) qui est d'Empress et tout
11 le monde paie le tarif moyen de transport d'un
12 dollar soixante-huit (1,68 \$), qui nous donne un
13 coût total de cinq et trente-neuf (5,39), autant
14 pour les clients à gaz de réseau que pour les
15 clients en achat direct. Donc, on peut voir que
16 cette méthodologie-là, de venir, je vais dire
17 virtuellement, mettre la fourniture de nos clients
18 de gaz de réseau au même prix à Empress que ce que
19 les clients en achat direct vont payer et prendre
20 le différentiel et l'amener dans le coût de
21 transport, rétablit l'équilibre. Tout le monde paie
22 le même prix de molécules et tout le monde paie le
23 même prix de transport.

24 Donc, le premier constat que l'on fait,
25 première étape, c'est qu'il faut identifier le

1 différentiel de lieu entre le point d'achat et le
2 point de référence et fonctionnaliser au service
3 transport. On place les bons coups dans les bons
4 services. C'est vraiment la première étape qu'il
5 faut qui soit faite et ça nous ramène un équilibre
6 sur la base d'un prix qui est annuel. On pourrait
7 arrêter ici. On pourrait arrêter ici parce qu'on a
8 vu, sur la diapositive précédente, que tout le
9 monde semble payer le même prix.

10 (13 h 17)

11 Par contre, c'est... c'est... bien c'est vrai, là,
12 je vais le dire comme ça, ou cet équilibre-là est
13 présent si notre clientèle en gaz de réseau a un
14 profil de livraison uniforme. Donc, à la
15 diapositive 12, vous avez un graphique des
16 différentes catégories de clients. À la base en
17 bleu foncé on se trouve à avoir les clients qui ont
18 leur propre service de transport, qui livrent
19 uniformément. En bleu pâle, on a les clients en
20 achat direct qui sont sur le transport de Gaz
21 Métro, qui livrent aussi uniformément, donc c'est
22 les règles qui sont... qui sont en place. Et on a
23 le profil uniforme que Gaz Métro pourrait avoir
24 pour sa clientèle et qui amènerait un équilibre,
25 comme on a vu, à cinq et trente-neuf (5,39) pour

1 tout le monde.

2 Un tel profil requerrait toutefois d'avoir
3 des capacités de transport... des capacités
4 d'entreposage qui sont beaucoup plus importantes
5 que ce que l'on a aujourd'hui. Avec ces capacités
6 d'entreposage-là, ça permettrait d'injecter l'été
7 et de retirer l'hiver.

8 Sauf que c'est pas la structure que l'on a.
9 Les coûts qui seraient rattachés à une telle
10 structure sont beaucoup trop importants, puis je
11 pense qu'avec le temps on a fait différentes
12 analyses et on a pu voir que non, ça ne vaut pas le
13 coût d'avoir beaucoup, beaucoup, beaucoup de
14 capacités d'entreposage pour avoir un profil
15 d'achat à ce niveau-là.

16 Je vous amène à la diapositive 13, où on
17 voit donc le profil d'achat de gaz naturel
18 considérant notre structure actuelle, considérant
19 les capacités d'entreposage que l'on a. Donc
20 collectivement on a fait, on a pris la décision
21 d'avoir des capacités d'entreposage selon certaines
22 règles et tout ça, mais qui ont pour effet d'amener
23 un profil d'achat du gaz naturel non uniforme.

24 Dans le graphique, vous avez la ligne
25 « livraison uniforme », la ligne en bleue. Donc on

1 peut voir quel était le niveau qu'on avait sur la
2 diapositive précédente. Alors on constate ici...
3 alors on constate ici que l'été on achète moins de
4 molécules et que l'hiver nos achats sont concentrés
5 sur cette période-là. Le profil... ce profil-là qui
6 est fait, qui tient compte de notre structure est
7 là pour équilibrer tous les clients. Pas seulement
8 les clients à gaz de réseau à profil chauffage,
9 tous les clients. Que ce soit les clients en achat
10 direct sur notre capacité de transport, qui
11 utilisent les services de transport de Gaz Métro.
12 Et les clients qui ont leur propre service de
13 transport sont également équilibrés par Gaz Métro.
14 Donc, le profil que l'on a ici est utilisé pour
15 équilibrer la totalité de la clientèle.

16 Étant donné que le profil est concentré en
17 hiver et que normalement les prix d'achat sont plus
18 élevés en hiver, ça veut dire que le coût que le
19 gaz de réseau supporte est pour équilibrer la
20 totalité de la franchise et est supérieur à une...
21 à un... à des coûts qui seraient selon une base de
22 livraison uniforme.

23 Et c'est ce qui a amené la deuxième partie
24 de la fonctionnalisation, qui est
25 fonctionnalisation reliée au profil. Ce que l'on a

1 défini comme la saisonnalité. La différence du
2 coût... donc c'est le profil qui fait la
3 saisonnalité. La différence du coût entre le profil
4 à livraison non uniforme et le coût si j'avais eu
5 une livraison uniforme, c'est ce qu'on appelle la
6 valeur de la saisonnalité. Autrement dit, c'est ça
7 l'équilibrage. Et cet équilibrage-là, donc le coût,
8 le surcoût du profil non uniforme doit être
9 supporté par l'ensemble des clients et non
10 uniquement par la clientèle en gaz de réseau. Donc
11 ce coût d'équilibrage-là qui est... qui se retrouve
12 à être dans la fourniture ou dans le transport
13 parce qu'on a fait une première fonctionnalisation,
14 doit être identifié et transféré au service
15 d'équilibrage.

16 (13 h 23)

17 Ce coût d'équilibrage-là peut avoir une valeur
18 positive et peut avoir une valeur négative. Valeur
19 positive, c'est ce qu'on va s'attendre normalement
20 parce qu'on s'attend à ce que normalement avec plus
21 de volume et des coûts plus chers en hiver, ça va
22 donner un chiffre positif. Et comme on l'a vu dans
23 les différentes réponses, c'est arrivé dans l'année
24 deux mille douze-deux mille treize (2012-2013) où
25 malgré le fait que les achats en été étaient

1 inférieurs, les prix d'été ont fait un revirement
2 dans la valeur de l'équilibrage. Donc, on tenait à
3 bien cibler le fait que c'est de l'équilibrage,
4 cette fonctionnalisation-là, et que ce soit une
5 valeur positive ou une valeur négative, elle
6 devrait s'en aller au Service d'équilibrage pour
7 être, après ça, tarifée au profil de la clientèle.

8 Si je résume les constats sur ce que l'on
9 vient de voir, donc la première étape, identifier
10 le différentiel de lieu entre le point d'achat et
11 le point de référence, donc comme on a vu tantôt.
12 La deuxième étape, identifier les coûts de la
13 saisonnalité et fonctionnaliser la réponse au
14 Service d'équilibrage.

15 On vise donc dans les principes de base à
16 avoir une répartition des coûts d'achat de gaz de
17 réseau pour assurer l'équité entre les catégories
18 de clients; et ici, c'est toutes catégories de
19 clients confondues, donc les gaz de réseau, les
20 clients en achat direct, qui utilisent ou non le
21 service de transport de Gaz Métro, et ce peu
22 importe le profil aussi d'achat de gaz de réseau
23 qu'on observerait dans une année donnée.

24 Je vais maintenant passer à la diapositive
25 15, qui est les commentaires par rapport à la

1 preuve qui a été soumise par Union des
2 consommateurs. Je suis sûre que Union des
3 consommateurs va mieux expliquer sa preuve mais je
4 l'ai quand même sommarisée pour qu'on puisse la
5 commenter.

6 Donc, la première étape que la méthode
7 fait, et pour, à titre informatif ici, je suis
8 allée en fonction de ce qu'ils ont mis dans leur
9 preuve, donc un point de référence qui est à Dawn.

10 Donc, première étape, ils fonctionnalisent
11 les coûts initialement entre fourniture Dawn,
12 fourniture Empress et transport Empress. Alors
13 cette première étape-là respecte le principe de
14 base qu'il faut commencer par venir scinder la
15 fourniture et le transport.

16 Deuxième élément dans la preuve d'UC est
17 d'évaluer la saisonnalité sur les achats totaux et
18 prendre ce montant-là et dire : c'est de
19 l'équilibrage, et pour, étant donné qu'au point 1,
20 c'étaient les coûts totaux qui avaient été
21 répartis, vient réduire le coût d'équilibrage en
22 fonction d'un prorata au point 1; donc on, parce
23 qu'il faut qu'il y ait équilibre, on ne peut pas
24 avoir plus de coûts, là, on n'invente pas des coûts
25 ici.

1 En faisant l'évaluation de la saisonnalité
2 sur la totalité des coûts et en utilisant un
3 prorata pour répartir ça entre les éléments
4 identifiés au point 1, ça vient attribuer une
5 valeur de transport au point Empress même si on a
6 un profil uniforme. Et à cet effet-là, Gaz Métro
7 avait posé à UC une question de faire une
8 simulation de sa méthodologie avec un profil
9 uniforme à Empress et ce que l'on a pu voir, donc
10 si on a un profil uniforme, je n'ai pas de
11 saisonnalité, mon transport est, il n'y en a pas de
12 saisonnalité, donc on devrait s'attendre à avoir
13 une réponse où il y aurait zéro coût de transport
14 accroché à mes achats à Empress.

15 Et la simulation que UC a faite a attribué
16 onze mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars
17 (11 592 \$). Donc en faisant un prorata, ça vient
18 automatiquement mettre des coûts dans chacun des
19 éléments fourniture à Dawn, fourniture à Empress et
20 transport à Empress; peu importe le constat, ça
21 vient, une méthode de prorata vient automatiquement
22 mettre des coûts dans les trois éléments. Donc,
23 selon Gaz Métro, ça ne respecte pas la causalité
24 des coûts et c'est donc inéquitable.

25 Finalement, pour conclure, alors Gaz Métro

1 juge, avec les différentes options qui ont été
2 mises sur la table, que l'option 4 reflète le mieux
3 la causalité des coûts et l'équité entre les
4 catégories de clients. Donc, on reflète le
5 différentiel de lieu entre les points d'achat et
6 les points de référence.

7 Et ici, j'aimerais faire juste une petite
8 remarque que Gaz Métro a proposé l'utilisation d'un
9 indice, plutôt que le prix des achats réels
10 effectués au prix de référence, au point de
11 référence. Et selon elle, bien, selon nous, c'est
12 un prix qui est neutre : en prenant les prix des
13 achats réels, on s'en vient tenir compte de prix
14 spot qui peuvent avoir été achetés une journée et
15 qui viennent affecter tout le coût de l'achat sur
16 un mois donné. Donc, Gaz Métro juge que, pour des
17 achats qu'on déplace, c'est une position plus
18 neutre de venir prendre l'indice de référence.

19 On évalue la saisonnalité globalement pour
20 chaque service. En faisant la saisonnalité sur la
21 fourniture, on amène une équité entre les clients
22 gaz de réseau et les clients en achat direct, et en
23 faisant la fonctionnalisation sur le transport, on
24 amène l'équité des clients utilisant ou non le
25 service de transport de Gaz Métro. Donc ça prend la

1 saisonnalité sur les deux éléments.

2 Et finalement, on rappelle qu'aucune
3 restriction sur la valeur de transfert entre les
4 services ne devrait être appliquée. Comme je
5 mentionnais tantôt, l'équilibrage peut être positif
6 ou négatif et pour assurer une équité complète, peu
7 importe le contexte gazier, il ne devrait pas y
8 avoir de restriction sur les valeurs à transférer
9 entre les services.

10 (13 h 28)

11 Finalement, la méthode qui est proposée
12 s'applique quel que soit le point de référence.
13 Donc, au tout début, on travaillait sur une méthode
14 de fonctionnalisation qui s'appliquerait une fois
15 déplacée à Dawn et ce que l'on a présenté par la
16 suite, c'est de prendre exactement la même méthode
17 et qui peut très bien s'appliquer à Empress, donc
18 qui pourrait être effective pour l'évaluation du
19 rapport annuel deux mille quatorze (2014), les
20 années deux mille quinze (2015) et deux mille seize
21 (2016), en ajustant, bien sûr, en fonction de
22 chacun des points de référence, mais même
23 méthodologie.

24 Cette méthode-là aussi s'applique peu
25 importe le point d'achat du gaz naturel. Donc, si

1 Gaz Métro devait ajouter d'autres points
2 éventuellement, il s'agirait seulement d'une
3 adaptation de la méthodologie pour intégrer le
4 nouveau point d'achat. On n'aurait pas à revoir la
5 méthodologie au complet. Et finalement, c'est une
6 méthode qui s'applique peu importe le profil
7 d'achat du gaz de réseau.

8 Ça complète la présentation.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Q. **[33]** Merci, Madame Downs. Alors, Monsieur le
11 Président, les témoins sont disponibles pour le
12 contre-interrogatoire.

13 LE PRÉSIDENT :

14 D'accord. Merci, Maître Sigouin-Plasse. Donc, parmi
15 les intervenants sur notre calendrier, on a réservé
16 du temps pour l'ACIG, Maître Sarault.

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :

18 Q. **[34]** Alors, bonjour à tous et à toutes. J'aurais
19 une question de clarification sur un tableau et le
20 reste de mes questions vont être plutôt sur la
21 chronologie des développements qu'on a connus au
22 cours des récents mois, récentes années sur le
23 dossier de fonctionnalisation qui a eu beaucoup de
24 rebondissements pour dire le moins.

25 La première question est sur une pièce

1 B-0655. Ça, c'est la pièce Gaz Métro-115, Document
2 12, qui a été déposée en réponse à l'engagement
3 numéro 1. C'est la fameuse économie de cent
4 quarante millions (140 M\$) dégagée en raison du
5 déplacement à Dawn par rapport à Empress. Il y a un
6 tableau à la page 3 de 3 de cette pièce.

7 Ça va? À la ligne 47 du tableau, pour les
8 achats de gaz - transport et équilibrage à Dawn,
9 selon le plan deux mille seize, deux mille dix-neuf
10 (2016-2019), on voit un chiffre négatif de moins
11 dix-huit, je pense, c'est des millions, n'est-ce
12 pas, dix-huit millions...

13 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

14 R. Exact.

15 Q. **[35]** ... quatre cent quinze mille (18,415 M\$), hum?

16 R. Exact.

17 Q. **[36]** Exact. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi
18 ce chiffre-là est négatif?

19 R. Alors, dans la structure à Dawn, ce sont les achats
20 à Empress qui sont fonctionnalisés entre les
21 services. Mon achat à Dawn est directement intégré
22 dans la fourniture et mon achat à Empress va devoir
23 subir la fonctionnalisation, méthode qu'on vient de
24 décrire ici. Et ce que ça fait, comme on a pu voir
25 dans les différents exercices de

1 fonctionnalisation, c'est que ça amène un transfert
2 négatif du transport vers la fourniture. Donc, ça
3 va dans le sens qui est attendu, une valeur
4 négative. On prend des coûts de transport qu'on
5 envoie à la fourniture parce que la molécule à Dawn
6 coûte plus cher que la molécule à Empress. Donc, ça
7 suit ici exactement la méthode de
8 fonctionnalisation qui est présentée et les
9 résultats aussi qu'on a vus dans les différents
10 scénarios.

11 Q. [37] Bon. L'une des... là, je tombe dans la
12 chronologie. L'une des premières pièces que j'ai
13 retrouvées au dossier détaillant une proposition de
14 votre part pour la fonctionnalisation, c'est la
15 pièce B-0148 qui était datée du huit (8) octobre
16 deux mille quatorze (2014), dans vos cotes Gaz
17 Métro, c'est la pièce Gaz Métro-16, Document 1.
18 O.K. Et selon... et cette pièce-là a été amendée le
19 treize (13) mai deux mille quinze (2015) pour
20 devenir la pièce B-0421 qui contient également la
21 proposition pour la fonctionnalisation. Et je n'ai
22 pas trouvé d'amendement significatif à la
23 proposition entre la pièce B-0148 du huit (8)
24 octobre deux mille quatorze (2014) et la pièce
25 B-0421 du treize (13) mai deux mille quinze (2015).

1 Est-ce que je me trompe, parce que normalement,
2 vous les indiquez quand il y a des modifications,
3 soit avec des lignes ou une mention au bas de la
4 pièce?

5 (13 h 34)

6 R. Alors, c'est que la modification était dans les
7 résultats, dans l'annexe 6, page 1 de l'annexe 6.
8 C'était une erreur qui s'était glissée au niveau du
9 traitement des informations. Donc, les valeurs de
10 répartition changeaient entre les services.

11 Q. **[38]** O.K.

12 R. Et je vous dirais qu'à la page 69 de la même pièce,
13 où est-ce qu'on avait un tableau sommaire des
14 résultats, on avait ombragé les chiffres qui
15 changeaient dans les résultats.

16 Q. **[39]** O.K.

17 R. Ça fait que c'était plus une coquille, une erreur
18 qui s'était glissée dans les calculs qu'on a
19 rectifiés dans cette pièce-là.

20 Q. **[40]** O.K. Alors, cette première preuve-là, donc,
21 qui remonte, finalement, au mois d'octobre deux
22 mille quatorze (2014), elle avait été préparée, et
23 si je m'en vais à la page 52 de 74, pour donner
24 suite à une demande de la Régie dans la décision D-
25 2014-064, n'est-ce pas?

1 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

2 R. Oui.

3 Q. **[41]** Oui? Bon. Et la proposition qui était faite, à
4 ce moment-là, c'était de privilégier l'option 4, on
5 retrouve ça à la page 71, n'est-ce pas?

6 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

7 R. Oui.

8 Q. **[42]** « Gaz Métro demande à la Régie d'approuver...
9 le deuxième « bullet »... la méthode de
10 fonctionnalisation des achats de gaz naturel,
11 option 4, présentée à la section 4.2.5 » Et à la
12 page 73, lignes 18 à 20, on proposait d'approuver
13 ces changements-là, donc le changement de la
14 méthode actuelle vers l'option 4 que vous proposez,
15 à compter du premier novembre deux mille seize
16 (2016) qui correspondait à la nouvelle date qui se
17 présentait pour le déplacement à Dawn?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[43]** O.K. On sait que dans sa décision qui a été
20 rendue, sauf erreur de ma part, en septembre ou
21 octobre deux mille quatorze (2014) sur le rapport
22 annuel deux mille treize (2013), c'est la décision
23 D-2015-165, de mémoire... 2014-165, de mémoire, la
24 Régie avait formulé des préoccupations quant aux
25 résultats que procurait la méthode actuelle de

1 fonctionnalisation et vous demandait de
2 reconsidérer ceci. Vous vous en souvenez?

3 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

4 R. Oui.

5 Q. **[44]** Et on sait qu'au mois de décembre deux mille
6 quatorze (2014), on avance dans le temps par
7 rapport à votre preuve, tel que demandé dans la
8 version du mois d'octobre, la pièce 048, la Régie a
9 accepté de prolonger la méthode actuelle jusqu'au
10 premier (1er) novembre deux mille seize (2016),
11 c'est la décision D-2014-201. On est toujours
12 correct dans ma chronologie?

13 R. Oui. Dans le même dossier qu'on est actuellement,
14 effectivement, le 3879.

15 Q. **[45]** Dans le présent dossier, phase 2?

16 R. Oui.

17 Q. **[46]** O.K. Et là, il y a eu, évidemment, je vais
18 vous faire grâce des nombreuses DDR qu'il y a eu
19 sur la proposition, autant la pièce B-0148 que la
20 pièce B-0421. Voici que le trente (30) juillet deux
21 mille quinze (2015), donc tout récemment, la Régie
22 émet une décision sur le rapport annuel deux mille
23 quatorze (2014) dans la 3976 deux mille quatorze
24 (2014), c'est la décision D-2015-125. Et là, on
25 vous demande de revoir la fonctionnalisation, non

1 pas pour le premier (1er) novembre deux mille seize
2 (2016), mais plutôt pour reconsidération pour
3 l'année faisant l'objet du rapport annuel deux
4 mille quatorze (2014) et potentiellement pour
5 l'année deux mille quinze (2015), également dans un
6 avenir rapproché. Est-ce que je me trompe?

7 R. Deux mille quinze (2015) et aussi l'année deux
8 mille seize (2016), donc la cause tarifaire deux
9 mille seize (2016).

10 Q. **[47]** Hum hum.

11 R. Parce qu'effectivement, le premier (1er) novembre
12 deux mille seize (2016), c'était pour la cause
13 tarifaire deux mille dix-sept (2017).

14 Q. **[48]** Et ça, ça a fait l'objet d'une nouvelle preuve
15 de votre part qui a été déposée aussi récemment que
16 le onze (11) août deux mille quinze (2015), qui est
17 la pièce Gaz Métro-16, Document 5, également pièce
18 Régie B-0595, datée du onze (11) août où on nous
19 dit :

20 Méthode de fonctionnalisation des
21 achats de gaz naturel avant le premier
22 (1er) novembre deux mille seize
23 (2016).

24 Que vous présentez à titre de suivi de la décision
25 D-2015-125 sur le rapport deux mille quatorze

1 (2014).

2 (13 h 40)

3 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

4 R. Exact.

5 Me GUY SARAULT :

6 Q. **[49]** O.K. J'ai relu la décision D-2015-125. Est-ce
7 qu'il est exact de suggérer que c'était pas votre
8 plan A, vous, de modifier la méthode de
9 fonctionnalisation pour la période antérieure au
10 premier (1er) novembre deux mille seize (2016). La
11 Régie relate votre position, celle de l'ACIG et
12 d'autres intervenants. Et dans le cas de Gaz Métro,
13 je pense que la position, la préférence était
14 toujours au premier (1er) novembre deux mille seize
15 (2016).

16 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

17 R. Donc effectivement, donc deux éléments. Le premier
18 c'est... on remonte au rapport annuel deux mille
19 treize (2013), vous en avez fait mention...

20 Q. **[50]** Oui.

21 R. ... il y a quelques minutes.

22 Q. **[51]** Il y a eu des requêtes en révision,
23 évidemment.

24 R. Le rapport annuel deux mille treize (2013).

25 Q. **[52]** Oui.

1 R. Donc, rapport annuel deux mille treize (2013), on
2 applique la méthode de fonctionnalisation qui est
3 approuvée jusqu'au déplacement à Dawn, à l'époque
4 c'était le premier (1er) novembre deux mille quinze
5 (2015). La Régie, dans sa décision, semble avoir un
6 inconfort avec le résultat de l'application de la
7 méthode de fonctionnalisation.

8 Q. **[53]** Exact.

9 R. ... entre la répartition, la fonctionnalisation
10 entre le transport et l'équilibrage. Gaz Métro,
11 effectivement, est allé en révision sur ce point et
12 l'ACIG également. La formation en révision a donné
13 raison à l'ACIG et non pas nécessairement sur, les
14 termes peut-être d'avocat ne sont pas bons, mais
15 sur le fond, mais bien sur le fait qu'on n'avait
16 pas été entendus dans le cadre du rapport annuel
17 deux mille treize (2013), n'avait pas fait l'objet
18 d'un sujet qui avait été annoncé par la Régie et
19 traité en profondeur, est-ce que tout le monde
20 avait pu être entendu. Donc, dans le cadre du
21 rapport annuel deux mille quatorze (2014), donc
22 finalement Gaz Métro a réappliqué la méthode qui
23 était en vigueur.

24 Dans le cadre du rapport annuel deux mille
25 quatorze (2014), bien évidemment, on applique la

1 même méthode, on est dans un univers qu'il fait
2 froid aussi, deux mille quatorze (2014) avait été
3 froid, deux mille quinze (2015) est froid aussi. On
4 a un différentiel de lieu qui est encore plus
5 important que la dernière fois pour des raisons qui
6 sont très explicables. Et là encore, la Régie a un
7 inconfort dans l'application, le résultat
8 d'application de la méthode entre la
9 fonctionnalisation du soixante et un millions de
10 dollars (61 M\$) entre le transport et
11 l'équilibrage.

12 Donc, bien évidemment, la formation du
13 rapport annuel deux mille quatorze (2014) a demandé
14 à Gaz Métro et différentes parties prenantes, les
15 intervenants, de commenter sur une proposition
16 traitée de la méthode de fonctionnalisation, le
17 rapport annuel. Gaz Métro a fait valoir sa position
18 comme quoi que ça devrait être traité dans le cadre
19 d'une cause tarifaire et on a reçu effectivement la
20 décision D-2015-125 qui, je vais le dire dans mes
21 mots, là, mais la formation du rapport annuel deux
22 mille quatorze (2014) délègue son autorité sur
23 l'évaluation de la méthode de fonctionnalisation
24 dans le présent dossier pour... étant donné qu'il y
25 avait déjà une méthode qui était à l'étude,

1 applicable au premier (1er) novembre deux mille
2 seize (2016).

3 Donc, est-ce que c'étaient les intentions
4 de Gaz Métro à l'origine? Non. Donc on a suivi la
5 vague et on a appliqué la décision D-2015-125. On a
6 fait valoir à la Régie qu'on allait, effectivement,
7 déposer un dossier, une nouvelle méthode de
8 fonctionnalisation qui s'appliquait avant le premier
9 (1er) novembre deux mille seize (2016). Ce qu'on a
10 fait le onze (11)... le onze (11) août par le dépôt
11 de la Gaz Métro 16, Document 5. Et comme ma
12 collègue l'a mentionné, en gros c'est...
13 fondamentalement, c'est la méthode à l'option 4, la
14 méthode qu'on voulait appliquer à partir... qu'on
15 proposait d'appliquer pour le premier (1er)
16 novembre deux mille seize (2016), mais applicable
17 pour l'année tarifaire deux mille quinze (2015)...
18 deux mille seize (2016). Pardon. L'année tarifaire
19 deux mille quatorze (2014) et la cause tarifaire
20 deux mille quinze (2015) et deux mille seize
21 (2016), également.

22 Q. **[54]** Hum, hum. Évidemment, si on suit votre
23 nouvelle preuve du onze (11) août, la proposition
24 qui donne suite à la décision D-2015-125 sur le
25 rapport annuel, on utilise une méthode option 4 qui

1 est différente de la méthode actuelle qui devait,
2 selon votre premier désir, se prolonger jusqu'au
3 premier (1er) novembre deux mille seize (2016).

4 Pour le service de transport, quel serait
5 l'impact pour l'année faisant l'objet du rapport
6 annuel deux mille quatorze (2014)?

7 R. On a les...

8 Q. **[55]** Parce qu'on parle d'un écart, d'un
9 différentiel de lieu de soixante millions (60 M\$).

10 R. On va chercher l'information, parce
11 qu'effectivement ça a été... ça a été expliqué, là,
12 on a refait le dossier du rapport annuel deux mille
13 quatorze (2014) en prenant non pas la méthode de
14 fonctionnalisation qui a été appliquée, mais la
15 méthode de fonctionnalisation qui a été proposée.
16 Juste un petit bémol aussi, là.

17 La méthode de fonctionnalisation qu'on
18 propose inclut les deux éléments en même temps,
19 c'est-à-dire la fonctionnalisation des achats de
20 molécules, mais aussi le FOÉ, la fourniture, le
21 transfert de la fourniture à l'équilibrage puis la
22 saisonnalité.

23 Q. **[56]** Hum, hum.

24 (13 h 45)

25 R. Donc, on a été obligé de réconcilier le montant de

1 soixante et un millions (61 M\$), qui est un petit
2 peu plus élevé quand on considère la méthode de
3 fonctionnalisation de la fourniture vers
4 l'équilibrage, qui est la saisonnalité. Donc je
5 vais passer la parole à mes collègues, qui vont
6 vous identifier les pièces.

7 M. KARL-ÉRIC LACOSTE :

8 R. Monsieur le Président, Madame, Monsieur les
9 régisseurs, bonjour. Donc je fait appel à la GM-27,
10 Doc. 9.

11 Me GUY SARAULT :

12 Q. **[57]** Que je n'ai pas devant les yeux, mais je vais
13 vous écouter pour les chiffres.

14 R. C'est parfait. Donc, comme mon collègue vous l'a
15 expliqué, nous avons calculé le différentiel de
16 coût entre les deux approches. Pour les services de
17 transport, on arrive avec un différentiel de coût
18 de vingt-deux millions (22 M\$) pour le service de
19 transport entre...

20 Q. **[58]** O.K., selon la méthode actuelle, le transport
21 s'élevait à combien, et selon la méthode option 4
22 s'élève à combien, puis c'est quoi la différence
23 entre les deux?

24 R. Donc, tel que présenté dans l'annexe 5 de la GM-27,
25 Doc. 9, au rapport annuel, les coûts étaient de

1 deux cent quatre-vingt-neuf millions (289 M\$) pour
2 le transport; maintenant, en appliquant l'option 4,
3 les coûts s'élèvent à trois cent onze millions
4 (311 M\$).

5 Q. **[59]** Donc, c'est une différence de vingt-deux
6 millions (22 M\$)?

7 R. Exact.

8 Q. **[60]** O.K., qui vont être absorbés dans la
9 composante transport?

10 R. Oui.

11 Q. **[61]** O.K. Et ça, c'est, selon la proposition de Gaz
12 Métro, ça va être imputé à un compte de frais
13 reportés, et ça serait récupéré sur combien de
14 temps, selon... trois ans, je pense, sauf erreur de
15 ma part?

16 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

17 R. Donc, effectivement, ce qui a été proposé
18 effectivement à la demande de la Régie également,
19 c'était de proposer des dispositions, les modalités
20 et dispositions du compte de frais reportés, étant
21 donné l'importance des montants, donc ce qui est
22 sur la table présentement, c'est un amortissement
23 de trois ans.

24 Q. **[62]** O.K., c'est ce que j'avais compris.
25 Maintenant, j'ai vu aussi, je n'ai pas les numéros

1 de pièces...

2 R. Bien, effectivement, notre proposition dans Gaz
3 Métro-16, Document 5, déposé le onze (11) août,
4 c'est trois ans mais, bien évidemment, bon, la
5 Régie va en décider en fonction des différents
6 impacts tarifaires, et on a eu une question en
7 demande de renseignements à savoir amortir un an,
8 deux ans ou trois ans, là, donc le dossier va
9 suivre son cours.

10 Q. **[63]** Hum, hum. Mais la proposition de Gaz Métro, à
11 la base, c'est trois ans?

12 R. Bien, en fait oui, parce qu'on était revenus avec,
13 quand on avait demandé que les trop-perçus et
14 manques à gagner soient fonctionnalisés dans les
15 bons services et ne soient pas transférés en
16 distribution, et que le mode de partage soit cent
17 pour cent (100 %) clientèle, là, autant au niveau
18 des trop-perçus et manques à gagner, on avait
19 demandé à l'époque, étant donné que ça venait
20 combiner différents comptes de frais reportés, tels
21 que la température et les trop-perçus, que ça soit
22 sur trois ans, qui représentaient une moyenne.

23 À l'époque, la Régie avait statué que
24 c'était un an, probablement pensant que les
25 montants ne seraient pas nécessairement des trop-

1 perçus et manques à gagner par service n'étaient
2 pas nécessairement importants; bien évidemment,
3 quand on voit les montants qui sont plus
4 importants, autour de soixante millions (60 M\$),
5 là, la question se repose à savoir, bien, est-ce
6 qu'on pourrait amortir sur plus qu'une année pour
7 essayer de niveler les impacts tarifaires.

8 Q. [64] O.K. Maintenant, j'ai vu des lettres,
9 potentiellement également de la preuve, où on avait
10 suggéré, du côté de Gaz Métro, de traiter des
11 nouvelles méthodes de fonctionnalisation non pas
12 dans le forum de la cause tarifaire mais plutôt
13 dans le forum de la R-3867-2013 Phase 2; est-ce que
14 je me trompe?

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Bien, évidemment, à défaut de référer à des pièces
17 ou correspondances exactes, là, on va faire, on va
18 appeler la mémoire des témoins, mais on comprend
19 que ça aurait été préférable d'avoir une référence
20 exacte, là, pour fins de questionnement.

21 Me GUY SARAULT :

22 Bien, je pense que j'ai au moins une lettre là-
23 dessus...

24 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

25 R. Donc je vais y aller... O.K...

1 Q. **[65]** Je vais faire référence... un petit instant...
2 effectivement... une lettre du trente et un (31)
3 juillet deux mille quinze (2015) adressée par
4 maître Lemay Lachance à la Régie; c'est la pièce B-
5 0592 cote Régie.

6 R. Ça va, on a la pièce.

7 Q. **[66]** O.K. Et c'était postérieur à la décision D-
8 2015-125 dont vous preniez note, là, c'était
9 quasiment la date même de la décision. Et à la page
10 2 de cette lettre, on dit, et je cite :

11 Tel que mentionné dans les pièces Gaz
12 Métro-103, Document 3...

13 qui est la pièce Régie B-0443,

14 ... et Gaz Métro-16, Document 3 (B-
15 0574), Gaz Métro réitère qu'elle est
16 d'avis que le sujet portant sur la
17 fonctionnalisation des coûts entre le
18 service de transport et le service
19 d'équilibrage (autres que les coûts
20 d'achats de gaz naturel), ainsi que
21 d'autres suivis tels que les règles
22 relatives aux OMA, devraient être
23 traités dans le cadre de la phase 2 du
24 dossier R-3867-2013 et elle comprend
25 que la Régie accepte un tel

1 traitement.

2 Pourriez-vous élaborer sur la distinction qu'il
3 faut faire entre cet autre débat de
4 fonctionnalisation et celui que nous faisons ici
5 dans le cadre du dossier tarifaire?

6 (13 h 50)

7 R. Effectivement, là, c'est deux méthodes de
8 fonctionnalisation. Une qu'on vient expliquer,
9 effectivement dans la lettre à laquelle vous avez
10 fait référence du trente et un (31) juillet, donc
11 la méthode de fonctionnalisation des achats de gaz
12 naturel, de la molécule, donc ce qu'on vient de
13 discuter aujourd'hui, et il y a aussi la
14 fonctionnalisation des coûts entre le service de
15 transport et d'équilibrage.

16 Donc, dans les différentes décisions qu'il
17 y a eu ou les lettres qui ont été échangées, il y a
18 eu, peut-être, une certaine confusion, là, à savoir
19 qu'est-ce que la formation voulait revoir versus ce
20 qui était au dossier...

21 Q. [67] D'où mon questionnement.

22 R. ... donc on a eu des échanges avec la Régie, là,
23 donc les différentes lettres qui ont été envoyées.
24 Il y a eu des demandes de la Régie où est-ce qu'on
25 a répondu aussi en déposant des preuves

1 additionnelles. Je vous dirais qu'un des dossiers
2 qu'on... une des preuves qu'on a déposées, c'est...

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Q. **[68]** Je me permets d'intervenir, Monsieur...

5 R. Oui.

6 Q. **[69]** ... Monsieur Tremblay, là, parce que vous
7 venez de faire état de correspondance de la Régie,
8 dans cette lettre-là de Maître Lemay Lachance du
9 trente et un (31) juillet, vous faites référence à
10 une lettre de la Régie A-109, c'est bien la
11 correspondance à laquelle vous faites référence, où
12 la Régie a précisé un sujet relatif à la
13 fonctionnalisation qui devait être inclus dans le
14 cadre de la présente cause tarifaire. Est-ce que
15 c'est bien ça? Juste pour être bien certain qu'on
16 parle de la...

17 R. Bien, effectivement, il y a eu une première
18 communication de la Régie, là, suite à la décision
19 du rapport annuel D-2015-125, il y a eu une
20 première communication de la Régie de ce dossier-ci
21 qui nous demandait... qui annonçait qu'ils allaient
22 traiter de la méthode de fonctionnalisation
23 applicable après le premier (1er) novembre deux
24 mille seize (2016), de la fonctionnalisation des
25 achats et également avant le premier (1er) novembre

1 deux mille seize (2016).

2 Donc, encore là, même dans cette lettre
3 qu'on reçoit de la Régie, on n'est pas sûrs encore
4 est-ce qu'ils veulent parler de fonctionnalisation
5 des achats de molécule ou ils veulent parler de
6 fonctionnalisation de transport et équilibrage,
7 puis pour nous, il y a une différence entre les
8 deux. On répond à la lettre que vous avez mentionné
9 du trente et un (31) juillet et la Régie répond le
10 quatre (4) août et bon, semble dire que ce qu'ils
11 veulent traiter dans le cadre de ce dossier-ci,
12 c'est effectivement la fonctionnalisation des
13 achats de molécule.

14 Pour nous, il a toujours été clair que le
15 sujet qu'on discute présentement, que ça soit avant
16 le premier (1er) novembre ou après le premier (1er)
17 novembre deux mille seize (2016), il n'a jamais été
18 dans notre intention de discuter de ce dossier-là
19 dans le cadre du dossier de la vision tarifaire.
20 C'est vraiment la fonctionnalisation du transport
21 et de l'équilibrage...

22 Q. [70] O.K.

23 R. Où est-ce que là, la Régie a identifié différents
24 suivis également en terme de coûts échoués au
25 niveau des OMA de transport, différentes

1 préoccupations qui n'ont rien à voir avec une...
2 l'équité qu'on discute aujourd'hui pour s'assurer
3 que la molécule qu'on achète soit fixée à un prix
4 qui soit équitable autant pour les clients d'achat
5 direct, les clients en gaz de réseau, peu importe
6 le profil de consommation et qu'on a des tarifs de
7 molécules et de transport qui soit neutres et qui
8 soit équitables pour l'ensemble de la clientèle.

9 Q. [71] Je suis content que vous le clarifiez, parce
10 que je vais vous avouer bien candidement que
11 j'étais aussi confus quant à la... quant aux
12 distinctions à faire sur quoi serait référé à quel
13 forum.

14 R. Donc ici, c'est vraiment, on a des... comme on a
15 bien expliqué, on a des achats de molécule et qu'on
16 veut bien fonctionnaliser, donc, effectivement, si
17 on veut avoir un prix de molécule qui soit le même
18 pour tous les clients, il y a des coûts qui s'en
19 vont en transport et à l'équilibrage. Maintenant,
20 quand on parle de fonctionnalisation de transport
21 et d'équilibrage, là, c'est qu'on vient regarder
22 les différents outils qu'on a pour approvisionner
23 notre clientèle autant le long haul, le short haul,
24 STS, les outils d'entreposage et là, on vient
25 fonctionnaliser les différents coûts entre les deux

1 services transport et équilibrage. Donc, c'est
2 vraiment deux méthodes de fonctionnalisation
3 distinctes.

4 Q. **[72]** O.K.

5 (13 h 55)

6 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

7 R. Bien, effectivement, tantôt... Désolé, juste
8 compléter. Donc, tantôt, j'ai mentionné la pièce
9 qu'on avait déposée le dix-sept (17) juillet qui
10 est la Gaz Métro-16, Doc.3. Je ne sais pas si
11 quelqu'un pourrait me donner la... C'est 5B.0574.
12 Où est-ce que, un petit peu dans la confusion dans
13 les échanges, on n'était pas trop sûr de la demande
14 de la Régie. Donc, on avait produit une pièce. Et
15 on vient expliquer dans cette pièce-là, la 16,
16 Doc.3 à différents endroits la différence entre les
17 deux éléments. Puis je vous dirais où est-ce qu'est
18 peut-être l'information la plus intéressante, c'est
19 pages 12 et 13 où est-ce qu'on vient vraiment
20 expliquer à la section 3.1 la molécule, donc la
21 fonctionnalisation de la fourniture et la section
22 3.2 la fonctionnalisation du transport entre le
23 transport et l'équilibrage.

24 Q. **[73]** O.K. Donc, les distinctions appropriées sont
25 bien expliquées dans cette pièce-là?

1 R. Oui. En tout cas on l'espère.

2 Q. [74] Alors ça va. Je pense que les décisions, les
3 preuves sont explicites pour la balance. Ça va
4 conclure mes questions. Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Sarault. C'est un bon retour
7 historique. Parmi les intervenants, je pense que la
8 FCEI, Maître Turmel.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Je n'ai pas de questions.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Vous n'avez pas de questions. Donc Maître Sicard
13 pour l'Union des consommateurs.

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs.
16 Pourrais-je, bonjour, vous demander cinq à dix
17 minutes pour rediscuter quelque chose avec mon
18 analyste. Je sais qu'on avait annoncé quarante-cinq
19 (45) minutes, mais je pense qu'on va vous
20 surprendre agréablement si vous me donnez ce
21 quelques minutes.

22 LE PRÉSIDENT :

23 D'accord. On va... Jusqu'à et dix.

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 Merci.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3 LE PRÉSIDENT :

4 Bonjour, Maître Sicard.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

6 Rebonjour. Alors, je prends mon courage à deux
7 mains dans ce sujet très technique et beaucoup plus
8 pour les économistes et analystes que pour les
9 procureurs. Bonjour aux membres du panel. Soyez
10 indulgents avec moi.

11 Q. [75] Je vous réfère d'abord à votre présentation.

12 Puis je vais commencer avec la page 16. Alors, sous
13 la première flèche, le deuxième petit carré ou
14 petit point, vous nous dites :

15 Évalue la saisonnalité globalement
16 pour chaque service.

17 Alors, si je comprends bien, si nous avons bien
18 compris, vous évaluez la saisonnalité du transport
19 séparément et vous évaluez par après la
20 saisonnalité de la fourniture?

21 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

22 R. En fait, oui et non. C'est qu'on a commencé par
23 scinder les coûts, en tout cas fourniture et
24 transport, et après ça on applique la saisonnalité.
25 Est-ce que c'est la fourniture en premier ou le

1 transport en premier? C'est indépendant. Chacun est
2 indépendant. Mais on fait un calcul pour un puis un
3 calcul pour l'autre.

4 Q. **[76]** O.K.

5 R. Il n'y a pas vraiment d'ordre rendu dans la
6 saisonnalité qui est...

7 Q. **[77]** O.K. Mais je ne voulais pas sous-entendre
8 qu'il y avait un ordre. Excusez-moi! C'est juste de
9 clarifier que la composante transport et la
10 composante fourniture sont chacune leur
11 saisonnalité est évaluée séparément?

12 R. Exact.

13 Q. **[78]** Donc, j'aurais pu lire « évalue la
14 saisonnalité séparément pour chaque service » les
15 services étant transport et fourniture?

16 R. En fait, oui, c'est séparément.

17 Q. **[79]** O.K. Merci. Si vous l'aviez fait globalement
18 plutôt que séparément, est-ce que le résultat
19 aurait été différent?

20 R. En fait, ce n'est pas du tout l'option 4. Si on
21 veut faire globalement, on s'en irait soit sous
22 l'option 2 ou sous l'option 3.

23 Q. **[80]** O.K.

24 R. Qui a pour effet de faire une analyse globale.

25 (14 h)

1 Q. **[81]** Maintenant, je vous amène à la page 15, où
2 vous parlez de la proposition d'UC et vous indiquez
3 voir une problématique avec cette option (je suis à
4 la deuxième flèche) parce qu'elle attribue une
5 valeur de transport au point d'achat T-Empress même
6 si le profil est uniforme. Puis là, vous faites
7 référence à C-UC-0054, page 9, annexe 5.

8 Je vous invite à prendre cette page, C-UC-
9 0054, page 9, annexe 5, et vous faites référence à
10 la ligne I-17; n'est-il pas vrai que, en fait, ce
11 dont UC traite à cette ligne, c'est l'équilibrage
12 associé au transport et non pas le transport?

13 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

14 R. Effectivement, là, c'est la saisonnalité qui est
15 attribuée au transport, qui est de onze mille cinq
16 cent quatre-vingt-douze (11 592), alors qu'on
17 devrait avoir zéro (0) étant donné que c'est un
18 profil uniforme que l'on a à Empress.

19 Q. **[82]** Quand vous nous dites zéro (0), vous parlez
20 d'équilibrage?

21 R. Oui.

22 Q. **[83]** O.K. Merci. Maintenant, j'ai quelques
23 questions de clarification. Et je vous amène à la
24 pièce B-0421, qui est Gaz Métro-1, Document 16,
25 deuxième version, comme l'a bien spécifié mon

1 collègue, maître Sarault, tout à l'heure.

2 R. En fait, c'est l'inverse, c'est Gaz Métro-16,
3 Document 1.

4 Q. **[84]** Oui, j'ai dit Gaz Métro-1, Document 16, je
5 m'excuse, c'est le sujet qui me... alors Gaz Métro-
6 16, Document 1... c'est ça, voilà, alors... donc à
7 la page 58, et ça ne peut pas être 85, là, parce
8 qu'il n'y en a pas. Alors à la ligne 22... en fait,
9 c'est 21 et 22, vous nous dites :

10 2-Fourniture :

11 et on est dans les achats à Dawn,

12 ... 100 % des coûts d'achats à Dawn
13 selon les prix projetés à ce point
14 Établissement du prix unitaire des
15 achats de fourniture à Dawn;

16 J'aimerais comprendre comment, quel calcul vous
17 faites ou qu'est-ce qui, quand vous parlez de
18 « prix projetés » à Dawn, ça inclut quoi, le, par
19 exemple, je suis confondue, là, parce qu'il y a du
20 court terme, il y a du long terme, il y a du spot,
21 il y a vos contrats, quand on parle, là, « coûts
22 d'achats à Dawn », pouvez-vous nous clarifier un
23 petit peu ce que c'est?

24 Et puis juste pour être encore plus
25 compliqué, là, en ce qui me concerne parce que

1 c'est l'avocate qui parle, quand vous allez
2 m'expliquer le prix projeté, un peu plus loin, sur
3 la page suivante, vous parlez pour Empress de prix
4 futurs. Alors si vous êtes capable de me faire les
5 liens, là, entre tout ça.

6 R. Alors premièrement, dans cette partie-là, on est
7 dans l'évaluation à la cause tarifaire, donc on n'a
8 pas, on est en mode de projections de qu'est-ce que
9 l'on va acheter dans l'année, si on prend ici, deux
10 mille quinze (2015)... peu importe l'année; donc
11 c'est une projection de la cause tarifaire.

12 Lorsqu'on fait le Plan d'approvisionnement,
13 nos achats à Dawn, on définit un niveau, une
14 projection d'achats pour chacun des mois, de tout,
15 des douze mois de l'année. Et pour pouvoir
16 quantifier ces achats-là, on vient donc utiliser
17 des futures, mais des futures qui sont mensuels;
18 donc pour mes achats d'octobre, c'est un future que
19 j'ai obtenu auprès d'une tierce partie, en fonction
20 d'une publication, là, on pourrait aller voir les
21 références plus spécifiques dans le Plan
22 d'approvisionnement, mais on vient prendre le prix
23 qui est projeté pour chacun des mois de notre année
24 financière et on vient évaluer le coût total de ces
25 achats-là. Donc c'est des futures qui sont utilisés

1 mais appliqués aux volumes d'achats propres à
2 chaque mois. C'est ce qui nous donne le coût
3 d'achat à Dawn.

4 (14 h 23)

5 Q. **[85]** Que vous appelez pour les prix projetés.

6 R. Exactement. Donc, on a utilisé des « futures » pour
7 projeter le coût des achats qui sont également
8 projetés pour mon année financière deux mille
9 quinze, deux mille seize (2015-2016).

10 Q. **[86]** Et ce sont des coûts mensuels pour le dossier
11 tarifaire qui s'en vient.

12 R. Exactement. Étant donné qu'au niveau des achats à
13 Dawn on a des fluctuations importantes entre les
14 mois, on a vu que les mois d'été on achète moins,
15 les mois d'hiver on achète de façon plus
16 prépondérante. À ce moment-là, on utilise des coûts
17 mensuels qui sont projetés pour... les « futures »
18 qui sont projetés pour chacun de ces mois-là.

19 Lorsqu'on passe au niveau des achats à
20 Empress, les achats à Empress sont plus... sont
21 plus uniformes au niveau de l'utilisation et on
22 vient utiliser les « futures ». Et ici, ce sont des
23 « futures » qui sont saisonniers qu'on prend pour
24 évaluer le prix des achats à Empress.

25 Q. **[87]** O.K. Quand vous dites « saisonniers », est-ce

1 que c'est hiver et été ou c'est les quatre saisons?
2 Est-ce que vous avez par exemple quatre boîtes de
3 prix pour été, automne, hiver ou si vous avez deux
4 boîtes de prix, un prix été, un prix hiver?

5 R. En fait, c'est sûr que ce ne sont pas les saisons.
6 Ce que je veux vérifier, c'est... Parce qu'au
7 niveau des « futures » qu'on a, ce sont des prix
8 novembre-mars et des prix avril à octobre. Je veux
9 juste faire une vérification au niveau du calcul
10 pour ce qui est du mois d'octobre, si vous me
11 permettez.

12 Donc, on a pris octobre et avril à
13 septembre et on fait un prix été pour ça, donc
14 c'est un prix hiver et un prix été.

15 Q. **[88]** Alors, on a avril-septembre puis octobre à fin
16 mars quoi.

17 R. Non. L'hiver, c'est novembre-mars et...

18 Q. **[89]** Ah! O.K. C'est vrai. O.K.

19 R. Octobre va avec le... on calcule un prix moyen
20 octobre et avril à septembre de la fin de l'année
21 financière, donc on a deux prix. Quand on a la
22 cause tarifaire, on se trouve à avoir deux prix, un
23 prix hiver, novembre-mars, et un prix été qui est
24 appliqué sur les sept autres mois.

25 Q. **[90]** Et quand vous allez opérer votre

1 fonctionnalisation entre les prix de Dawn et les
2 prix d'Empress, vous allez utiliser, pour Dawn, vos
3 projections mensuelles et, pour Empress, les
4 « futures » que vous venez de nous décrire là qui
5 sont étendus par groupe, en deux périodes annuelles
6 seulement. C'est ce que je comprends? Puis la suite
7 de la question, pourquoi ne pas avoir, pour
8 Empress, des prix projetés, c'est-à-dire la même
9 formule, façon de voir les prix de façon mensuelle
10 avec le... Pourquoi est-ce que vous avez d'un
11 côté... C'est que j'ai l'impression là, bien
12 naïvement, et vous allez peut-être pouvoir me
13 l'expliquer, que c'est pas tout à fait des pommes
14 et des oranges, mais ce serait un citron puis une
15 orange peut-être. Dans le sens où d'un côté vous
16 avez des prix prévus là qui sont à chaque mois sur
17 un marché... Et je comprends, vous nous avez dit
18 qu'à Empress ça varie moins, mais ça varie peut-
19 être aussi. Si on va faire une équation et une
20 opération entre les deux points, pourquoi est-ce
21 qu'on n'a pas une vision projetée mensuelle à
22 Empress?

23 R. Je vous dirais qu'on n'aurait pas aucun
24 inconvénient à faire ce genre d'analyse-là, c'est
25 une question d'obtenir les données sur une base

1 mensuelle. Donc, aujourd'hui pour les « futures » à
2 Dawn, je les ai mensuel parce que je les utilise
3 pour faire un calcul plus précis de ma... de la
4 valeur des coûts d'achat à Dawn. Pour ce qui est
5 d'Empress, l'information qu'on obtenait était sur
6 une base saisonnière. Mais, il s'agit à ce moment-
7 là d'aller chercher l'information sur une base
8 mensuelle et on pourrait le faire aussi là, c'est
9 pas...

10 Q. **[91]** Donc, l'information, elle est disponible sur
11 une base mensuelle pour Empress?

12 R. Sûrement.

13 (14 h 28)

14 Q. **[92]** O.K. Donnez-moi deux petites secondes. Je
15 vous réfère maintenant, toujours Gaz Métro-16,
16 Document 1, mais nous allons maintenant à la
17 page... alors B-421, à la page 62, aux lignes 3 à
18 7. Vous indiquez, à propos, et vous parlez de
19 l'option 1 :

20 Cette méthode a comme particularité
21 qu'elle fonctionnalise les coûts au
22 service de transport en fonction d'un
23 prix fixé pour toute la période
24 considérant les « futures » projetés à
25 la cause tarifaire, soit plus de huit

1 mois avant le début de l'année
2 financière. Elle ne reflète donc pas
3 la valeur marché réel du transport
4 annuel observée sur la période.

5 Vous parlez ici, là, de valeur marché réel du
6 transport dans le cadre de la fonctionnalisation,
7 mais au niveau des opérations, est-ce que Gaz Métro
8 fait effectivement déplacer à Dawn le gaz naturel
9 qu'elle achète à Empress?

10 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

11 R. Non, il n'y a pas de mouvement physique du gaz, ce
12 sont des évaluations purement financières ici, là.

13 Q. **[93]** Maintenant, si, à partir d'aujourd'hui et de
14 façon permanente au niveau des opérations, Gaz
15 Métro... je recommence. Si, à partir d'aujourd'hui
16 et de façon permanente dans ses opérations Gaz
17 Métro devait faire déplacer à Dawn tout le gaz
18 naturel qu'elle achète à Empress, comment s'y
19 prendrait-elle? Est-ce que vous devriez, par
20 exemple, contracter du transport ferme pour les
21 quantités que vous avez d'Empress ou si vous
22 prendriez du transport sur des marchés de court
23 terme? Comment est-ce que ça serait géré?

24 R. En fait, cette question-là amène comme une toute
25 autre structure. On n'a plus aucune capacité de

1 transport d'Empress en franchise et on achète la
2 molécule à Empress quand même. Alors, est-ce qu'on
3 achèterait du transport Empress dans nos prêts de
4 TCPL? Je vous dirais que probablement pas.

5 Q. **[94]** Pourquoi?

6 R. On serait dans une mode, c'est quand même un mode
7 ouvert, on irait par échange ou on vendrait la
8 molécule à Empress et on achèterait la molécule à
9 Dawn. Donc, on n'irait pas avec un coût de
10 transport de TCPL exorbitant pour amener la
11 molécule à Dawn alors que le coût marché, le prix
12 du marché n'est pas à ces niveaux-là. C'est un peu
13 la problématique qu'on avait avec la méthode de
14 fonctionnalisation avant deux mille onze (2011).
15 C'était que le différentiel de lieu qu'on
16 utilisait, on prenait le tarif de TCPL et il n'y
17 avait plus de relation. Donc, est-ce que j'irais
18 acheter du transport auprès de TCPL au gros prix?
19 Probablement pas.

20 Q. **[95]** Alors si vous pouvez juste clarifier,
21 puisqu'on s'entend, là, que vous n'allez pas aller
22 acheter le transport Empress Dawn de TCPL, juste...
23 vous nous l'avez dit, là, mais rapidement, mon
24 analyste a manqué votre réponse puis si vous pouvez
25 un petit peu élaborer, ça serait quoi votre

1 alternative, qu'est-ce que vous feriez?

2 R. Donc, on est dans une autre structure. Je suis
3 quand même pris, je vais le dire comme ça, à
4 acheter de la molécule à Empress.

5 Q. **[96]** Oui, c'est ça.

6 R. Et mes capacités de transport, pour répondre à mon
7 besoin, à ma clientèle, c'est tout tout tout, cent
8 pour cent (100 %) du transport entre Dawn et EDA.
9 Alors, c'est quand même assez particulier qu'on
10 soit pris à acheter de la molécule à Empress, mais
11 mettons que c'est la situation, et là, comme mon
12 transport part de Dawn, il faut que je trouve une
13 façon d'amener ma molécule qui est dans l'Ouest,
14 l'amener à Dawn. On ne contracterait pas du
15 transport, on ferait un échange, un échange
16 géographique. Donc, ce que ça veut dire, c'est
17 qu'on vendrait la molécule à une tierce partie puis
18 on lui dirait : « Tu me la remets à Dawn. » Donc,
19 c'est un échange géographique et ça devrait à ce
20 moment-là correspondre à la valeur marché du
21 différentiel de lieu entre Empress et Dawn.

22 (14 h 34)

23 Q. **[97]** Donc le différentiel de prix de la molécule
24 aux deux endroits.

25 R. Exactement. Et non... et non la valeur du transport

1 de TCPL. Je ne sais pas si c'est plus clair.

2 Q. **[98]** O.K. Et est-ce que le différentiel de prix
3 entre Empress et Dawn suit la même saisonnalité ou
4 si les différentiels de prix varient à des périodes
5 différentes? C'est-à-dire que les prix est-ce
6 qu'ils... est-ce qu'ils suivent le même... la même
7 courbe de saisonnalité ou s'ils ont des courbes de
8 prix différentes?

9 R. En fait, il faut comprendre que le différentiel de
10 lieu c'est l'écart entre les deux prix. Le prix à
11 Empress et le prix à Dawn. Et le prix à chacun de
12 ces points-là va fluctuer en fonction du contexte à
13 chacun de ces points-là. Grosso modo, on va
14 s'attendre qu'en hiver quand ça augmente les deux
15 vont augmenter et devraient garder une certaine
16 similarité dans le différentiel. Est-ce qu'il peut
17 arriver un événement spécifique qui fait décrocher
18 la relation? Oui.

19 D'ailleurs, UC dans sa preuve a amené le
20 graphique des prix à Empress et à Dawn et on peut
21 voir qu'à un moment donné ça a complètement
22 décroché en janvier... en janvier deux mille
23 quatorze (2014). Alors les prix à chacun des points
24 sont fonction du contexte à chacun des points.
25 Alors s'il se passe quelque chose à un des points

1 qui va faire... qui va influencer le prix de ce
2 point-là et n'influence pas l'autre prix, le
3 différentiel va à ce moment-là subir un impact
4 spécifique relié au contexte de cette journée-là.

5 Q. **[99]** O.K. Je vous remercie. Ça met fin à nos
6 questions.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Sicard. Je pense que c'est à Gaz
9 Métro... à Maître Cardinal, je m'excuse.

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Vous comprendrez, j'ai tellement hâte de poser des
12 questions sur la fonctionnalisation. Je ne me peux
13 plus!

14 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

15 Ça s'en vient une maladie.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Vous m'interpellez, Monsieur le Président, vous
18 voulez savoir si j'ai des questions en
19 réinterrogatoire à ce stade-ci ou vous préférez
20 qu'on pose les questions de maître Cardinal avant?
21 Je ne veux pas... je ne veux pas presser votre
22 ligne de questions, Maître Cardinal, mais... Oui,
23 je vais avoir juste une précision, mais je
24 reviendrai à la fin.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 O.K. C'est parce que... O.K. C'est bon. Maître
3 Cardinal.

4 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Q. **[100]** J'ai vraiment hâte. Je vais vous référer à la
6 pièce Gaz Métro-16, Document 1. La cote Régie est
7 le B-0421, à la page 68. À partir de la ligne 28,
8 donc vers la fin de la ligne on peut voir que Gaz
9 Métro dit que :

10 Le profil d'achat de gaz naturel des
11 clients en gaz de réseau est défini en
12 fonction des besoins d'équilibrage de
13 l'ensemble de la clientèle. Dans un
14 contexte normal où les prix en hiver
15 sont plus élevés que ceux en été, les
16 coûts de saisonnalité devraient être
17 transférés de la fourniture vers
18 l'équilibrage afin de ne pas
19 désavantager les clients gaz de
20 réseau. Un transfert en sens inverse,
21 pour une année donnée, signifie que le
22 profil d'achat des clients gaz de
23 réseau, concentrant les achats en
24 hiver, a été plus avantageux qu'un
25 profil uniforme. À l'inverse, les

1 clients achat direct, qui ont acheté
2 leur gaz naturel selon un profil
3 uniforme, n'ont pu bénéficier de cet
4 avantage.
5 Puisque le profil d'achat des clients
6 gaz de réseau, requis pour équilibrer
7 l'ensemble de la clientèle, a été
8 bénéfique, cet avantage n'a pas à être
9 attribué aux seuls clients gaz de
10 réseau. Ainsi, d'un point de vue
11 d'équité, il est logique qu'un
12 transfert de coût du service
13 d'équilibrage vers le service de
14 fourniture soit considéré.

15 Pouvez-vous expliquer comment sont fixés en règle
16 générale les prix de fourniture pour les clients en
17 achat direct?

18 (14 h 39)

19 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

20 R. En fait, Gaz Métro n'a pas l'information de quels
21 sont les prix que les clients en achat direct
22 négocient avec leur fournisseur. C'est une
23 information qui est à leur contrat et ils ne
24 communiquent pas cette information-là à Gaz Métro.
25 C'est... deux possibilités, les clients peuvent

1 contracter selon l'indice avec une surprime, donc
2 s'ils sont à Empress aujourd'hui, Echo plus une
3 surprime ou contracter selon un prix fixe. Mais Gaz
4 Métro n'est pas en mesure de dire quelle option est
5 vraiment utilisée pour ces clients-là.

6 Q. **[101]** Êtes-vous d'accord pour dire que le client
7 qui décide d'acheter sa propre fourniture peut
8 obtenir un prix différent de celui payé par le
9 client qui utilise le gaz de réseau?

10 R. C'est sûr. C'est évident, le prix du gaz réseau est
11 quand même un calcul mensuel d'une projection d'un
12 prix annuel qui tient compte de comptes de frais
13 reportés pour l'écart de prix, qui tient... qui
14 tenait compte ou qui tient compte encore, jusqu'en
15 octobre deux mille quinze (2015), de dérivatifs
16 financiers, alors tout ça est intégré dans le prix
17 du gaz de réseau.

18 Le client en achat direct va négocier avec
19 un prix auprès de son fournisseur au moment où il
20 signe son contrat. Alors le client, si son contrat
21 est du premier (1er) février au trente et un (31)
22 janvier, il va négocier un prix avec son
23 fournisseur du premier (1er) février au trente et
24 un (31) janvier. Ça ne sera sûrement pas égal au
25 prix de Gaz Métro pour le mois de... le prix annuel

1 du mois de février... évalué au mois de février.

2 Q. **[102]** Puis dans la même veine, est-ce que vous êtes
3 d'accord pour dire que le client qui décide
4 d'acheter sa propre fourniture peut obtenir un prix
5 qui va être différent de l'indice mensuel?

6 R. Oui, c'est sûr. Il peut très bien avoir,
7 dépendamment du fournisseur qu'il veut placer, il
8 peut avoir l'indice, il peut avoir un prix fixe, il
9 peut avoir indice plus une prime, donc toutes les
10 possibilités sont sur la table.

11 Q. **[103]** Puis selon vous, est-ce que le client qui
12 fournit sa propre fourniture est au fait de ces
13 différentes possibilités puis leurs conséquences?

14 R. Pouvez-vous répéter?

15 Q. **[104]** Selon vous, est-ce que le client qui fournit
16 sa propre fourniture est au fait de ces différentes
17 possibilités puis leurs conséquences?

18 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

19 R. Les conséquences pour qui exactement? Juste...
20 Sûrement qu'ils sont au fait de leur structure
21 d'achat à eux, mais il n'y a pas de conséquences
22 sur les clients en gaz de réseau ou en client au
23 service de transport de Gaz Métro si les coûts sont
24 bien fonctionnalisés dans les bons services. C'est
25 l'objectif d'avoir une méthode de

1 fonctionnalisation équitable.

2 Q. **[105]** En fait, est-ce que les clients vont être
3 conscients de ces différences de prix-là? Les
4 possibilités des différences de prix?

5 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

6 R. Quand un client décide d'acheter lui-même sa
7 fourniture, je pense que c'est dans des choix
8 réfléchis. Ils sont informés par leurs
9 représentants des options, de ce que Gaz Métro...
10 comment le calcul de Gaz Métro est effectué, des
11 règles qui sont prévues aux conditions de service
12 et tarifs en fonction de déséquilibre volumétrique
13 et tout ça, donc l'information leur est fournie,
14 mais le choix du client à savoir s'il désire
15 prendre le tarif de gaz... le prix de fourniture de
16 Gaz Métro, la fourniture du distributeur ou
17 effectuer son propre achat, ça devient son choix à
18 lui.

19 Alors Gaz Métro fournit toute l'information
20 pour qu'il prenne une décision à cet effet-là,
21 après ça, ces gens-là sont, normalement, au fait
22 des conséquences, là.

23 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

24 R. Puis leur décision n'est pas juste une décision de
25 prix non plus, là, donc ils sont effectivement bien

1 au fait des tarifs de fourniture de Gaz Métro,
2 c'est public, à chaque mois, le tarif de transport
3 est connu aussi, donc ils peuvent avoir, par
4 exemple, pour la fourniture, une volonté de vouloir
5 stabiliser leur prix de molécule pour les cinq
6 prochaines années et de prendre un contrat. C'est
7 leur choix, ils peuvent le faire, puis ils ont des
8 préférences qui peuvent être différentes de ce que
9 nous, Gaz Métro, la Régie, on se donne pour les
10 clients en service continu ou pour les clients qui
11 utilise, pardon, les services... j'étais en
12 rencontre sur l'interruptible ce matin, j'ai encore
13 une pensée pour les clients continus
14 interruptibles. Ce que je voulais dire, pour les
15 clients qui utilisent ou non les services de Gaz
16 Métro de molécule ou de transport.

17 (14 h 55)

18 Q. **[106]** Puis tenant compte de l'écart de prix
19 possible entre les clients gaz de réseau et le
20 client qui fournit sa propre fourniture, est-ce que
21 le client qui fournit sa propre fourniture va
22 partager ses gains ou ses pertes par rapport au
23 prix du gaz de réseau avec les clients en gaz de
24 réseau?

25 R. Donc, effectivement, la première partie de la

1 question, pour répondre à votre question, on ne
2 peut pas effectivement savoir ce que le client va
3 avoir comme structure de prix de son côté. On peut
4 faire des hypothèses, comme madame Downs vient de
5 faire. Et, effectivement, s'il réussit entre
6 guillemets à, je vais dire comme ça, à battre Gaz
7 Métro, bien, effectivement, il n'y a pas un partage
8 des économies si c'était son but de battre Gaz
9 Métro sur le tarif de molécules. Il réussit à le
10 faire, il ne viendra pas remettre une partie de ses
11 gains à l'ensemble de la clientèle.

12 Je pense qu'il faut un petit peu revenir à
13 la base, ici. Puis vous avez une ligne de
14 questions. On fait des oui et des non, puis je sens
15 que ça va être utilisé dans une éventuelle
16 décision. Il faut revenir un petit peu, je vous
17 ramènerais à la Gaz Métro-16, Document 1, à la page
18 70, à deux éléments très importants. Donc, ce qu'on
19 vient vous dire ici autour des lignes 15, 16 et 17,
20 c'est qu'on veut mettre en place une méthode de
21 fonctionnalisation qui mène à des tarifs qui sont
22 justes et raisonnables et qui sont équitables
23 autant pour les clients qui utilisent les services
24 de transport de ceux qui ne les utilisent pas.

25 On a deux grandes, deux objectifs ou deux

1 règles, si on veut. C'est que le tarif de
2 fourniture soit le même pour chaque point de... ou
3 un point de référence, et que le tarif de transport
4 soit le même. Ce qu'on vient faire ici, on vient
5 acheter de la molécule, effectivement, pour des
6 clients qui sont en gaz de réseau. Ce qu'on est
7 venu vous montrer, c'est que l'achat de molécules,
8 le fait qu'on a un profil non uniforme, ce n'est
9 pas juste pour les clients en gaz de réseau, c'est
10 pour les clients de l'ensemble de la franchise.

11 Là, ce qu'on vient essayer de neutraliser
12 ici avec un principe de base, qui est basé sur un
13 coefficient d'utilisation de cent pour cent
14 (100 %). Donc, ce qu'on vient ramener ici, c'est,
15 si un client a un profil stable, livre d'une façon
16 stable, donc livre et consomme la même chose à
17 chaque journée, il ne doit pas se retrouver avec de
18 l'équilibrage dans son service de transport ou
19 d'équilibrage dans son service de molécule.

20 Donc, autant pour la molécule, ce qu'on
21 vient essayer d'isoler, c'est de dire, je veux
22 avoir une molécule qui serait équivalente si toute
23 notre clientèle chez Gaz Métro, là, on consommait
24 la même chose chaque journée et qu'on livrait
25 exactement à chaque journée ce qu'on consomme. La

1 même chose pour le transport, on dirait, bien, il
2 faut avoir exactement les outils pour notre
3 clientèle à chaque jour, on livre exactement ce
4 qu'on consomme, puis c'est la même chose à tous les
5 jours. Il n'y a aucun équilibrage dans la molécule,
6 dans le transport, le service d'équilibrage serait
7 à zéro. Il y aurait zéro coût.

8 Bien, évidemment, nos clients n'ont pas
9 tous un profil cent pour cent stable. C'est un
10 exemple très théorique. Il y en a qui se rapproche,
11 mais personne est cent pour cent (100 %) stable, et
12 on a des clients en chauffage.

13 Donc, ce qu'on vient essayer d'isoler ici,
14 c'est d'essayer de sortir la composante équilibrage
15 des achats de molécule. Bien, premièrement,
16 transport et ensuite équilibrage. Et, là, pour
17 arriver à faire ça, effectivement, il faut se baser
18 sur certaines hypothèses. Et ce qu'on vient
19 regarder, c'est de dire, bon, bien, des indices
20 d'achat mensuels ou... tantôt on parlait
21 saisonniers, été, hiver, sont des bons indicateurs
22 de quelle pourrait être une structure de prix de
23 Gaz Métro ou de sa clientèle.

24 Bien, évidemment, si le client décide
25 d'acheter sa molécule pour les cinq prochaines

1 années cent pour cent (100 %) fixe, basé sur je ne
2 sais pas quel indice, bien, là, il peut nous battre
3 ou il peut ne pas nous battre, mais ce n'est pas ça
4 l'objectif ici. Donc, ce qu'on peut regarder, c'est
5 venir dire, O.K., est-ce que l'indice qu'on utilise
6 pour revenir fonctionnaliser les coûts comme si
7 notre consommation, notre livraison, notre
8 consommation était cent pour cent (100 %) stable,
9 bien, là, il faut faire des hypothèses. Là, on
10 prend-tu des « futures », des indices? Quel indice
11 qu'on prend? Donc, on a la preuve ici différentes
12 hypothèses, différentes propositions.

13 Mais tout ça est pour neutraliser. On
14 arrive dans une situation où on dit, O.K., bien,
15 quand on achète plus l'hiver que l'été, on peut se
16 ramasser avec un coût d'équilibrage, parce que,
17 effectivement, de façon générale, les prix sont
18 plus élevés l'hiver que l'été, question d'offre et
19 de demande. Puis on dit, bien, ça, c'est un coût
20 d'équilibrage. Donc, ce qu'on veut venir, c'est
21 isoler le F, isoler le T, pour qu'il soit neutre
22 puis dire, bon, bien, effectivement, si on a un
23 coût, parce qu'on a des achats non uniformes, ce
24 coût-là, c'est l'ensemble de la clientèle qui n'ont
25 pas un profil stable, qui doivent se voir allouer

1 ce coût-là et se voir tarifer ce coût-là selon le
2 profil de consommation.

3 (14 h 50)

4 Donc, une fois qu'on a isolé le F puis le
5 T, on dit, bien, ce coût-là s'en va à
6 l'équilibrage. Puis, ça, en tout cas, je pense que
7 là-dessus, on semble assez d'accord. Là, on arrive
8 puis on voit par la série de DDR puis ça, en tout
9 cas, je pense que là-dessus, on semble assez
10 d'accord. Là, on arrive puis on voit par la série
11 de DDR puis les décisions que vous avez rendues
12 dans le passé puis on dit : O.K., mais si c'est
13 l'inverse qui se produit, si, pour une raison
14 quelconque, les prix d'été sont plus élevés que les
15 prix d'hiver, ça fait en sorte qu'on a un transfert
16 négatif de l'équilibrage.

17 On se disait, on en parlait ce midi puis on
18 disait, bien, appelez ça comme vous voulez, c'est
19 peut-être, on va appeler ça un autre service que de
20 l'équilibrage, mais l'important en premier, c'est
21 de s'assurer que le F puis le T soient équitables,
22 soient neutres selon des profils de consommation
23 cent pour cent (100 %) stables.

24 Après ça, on se retrouve avec un négatif.
25 Est-ce que je vais aller le mettre en distribution?

1 Non. Est-ce que je vais aller le mettre à
2 l'équilibrage? C'est une super de bonne idée, parce
3 que qu'est-ce qui va arriver par la suite, c'est
4 qu'on va vouloir donner ce crédit-là à qui, aux
5 clients qui ont un profil non stable, parce que des
6 clients qui ont un profil stable ne devraient pas
7 avoir ni ce crédit-là ni des économies.

8 Donc, tu sais, pour une question, on ne le
9 fait pas; vous avez posé certaines questions puis
10 on vous a donné de l'information; si on ne le fait
11 pas, bien, il reste où, l'écart négatif, là, il
12 reste en molécule, il reste en transport? Si c'est
13 le cas, effectivement, on a une équité, basée, bien
14 évidemment, sur une structure d'achats qu'on
15 présume être la même entre Gaz Métro, avec un
16 indice, ou le client.

17 Donc, c'est sûr qu'il y a des hypothèses
18 derrière ça mais c'est des méthodes d'allocation de
19 coûts, donc c'est sûr qu'il y a de la perfection et
20 de l'imperfection, mais c'est clair que si on fait
21 juste un côté de l'équation, on crée une inéquité,
22 qui peut être en faveur ou non des clients en gaz
23 de réseau.

24 Q. **[107]** Merci. Donc je n'aurai pas d'autres
25 questions. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 O.K., Maître Sigouin-Plasse, la Régie n'aura pas
3 d'autres questions pour le panel.

4 RÉINTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Oui, en fait, c'est une question en
6 réinterrogatoire, Monsieur le Président, une simple
7 question, c'est en lien avec, je pense que c'est la
8 première ligne de questions de maître Sicard.

9 Q. **[108]** Si vous pouvez, s'il vous plaît, vous rendre
10 à la dernière diapositive, ou acétate ou page,
11 c'est selon la génération à laquelle vous
12 appartenez, n'est-ce pas? Alors on vous a, et je
13 crois que c'est madame Downs qui a répondu à la
14 question de maître Sicard, où on discutait de la
15 deuxième, le deuxième boulet, la deuxième puce :

16 Évalue la saisonnalité globalement
17 pour chaque service.

18 Et je comprends de la réponse que madame Downs a
19 donné, c'est qu'on pourrait lire, et là, je veux
20 juste confirmer s'il y a une modification
21 officielle qui est apportée à cette puce-là, donc :

22 Évalue la saisonnalité séparément pour
23 chaque service.

24 Est-ce que je comprends que c'est la réponse que
25 vous donniez et, le cas échéant, est-ce qu'on

1 modifie cet acétate-là, page ou diapositive, en
2 conséquence?

3 Mme MARIE-STELLA DOWNS :

4 R. En fait, il n'y a pas lieu de modifier la
5 diapositive, c'est que, oui, c'est séparément, la
6 fourniture et le transport, mais chacun, c'est
7 globalement.

8 Q. **[109]** O.K., parfait.

9 R. Donc l'information globalement reste quand même
10 valide.

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Je vous remercie, Madame Downs. Alors ça complète,
13 Monsieur le Président. Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 D'accord. Ça complète également le contre-
16 interrogatoire du panel, donc je pense qu'on peut
17 libérer tout le monde, donc pour une fois, Madame
18 Dallaire, Madame Downs, Monsieur Lacoste, Monsieur
19 Tremblay, on vous remercie pour votre participation
20 et vous êtes libérés.

21 On va donc passer à la prochaine étape, qui
22 est d'entendre la preuve de l'ACIG sur la
23 fonctionnalisation. Ça fait que, Maître Sarault, si
24 vous êtes prêt à procéder, vous êtes le bienvenu.

25

1 PREUVE DE L'ACIG SUR LA FONCTIONNALISATION

2

3 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce quatorzième (14e)
4 jour du mois de septembre, A COMPARU :

5

6 LUCIE GERVAIS

7 (Sous la même affirmation)

8

9 (14 h 55)

10 INTERROGÉE PAR Me GUY SARAULT :

11 Est-ce qu'on doit, je ne pense pas, réassermenter
12 madame Gervais? Ça a déjà été fait? O.K.

13 Q. **[110]** Alors bonjour Madame Gervais. C'est à la page
14 12 de votre preuve écrite, pièce C-ACIG-0050, datée
15 du vingt et un (21) juillet deux mille quinze
16 (2015) que l'on retrouve votre position, la
17 position de l'ACIG relativement à la méthode de
18 fonctionnalisation des achats de gaz naturel. Et la
19 référence que vous utilisez dans votre texte, c'est
20 la pièce B-0421, pages 52 à 74, donc la proposition
21 principale telle qu'elle a été déposée en mai deux
22 mille quinze (2015). Et c'était essentiellement la
23 même proposition qui avait été déposée comme pièce
24 B-0148 au mois d'octobre deux mille quatorze
25 (2014). Alors, est-ce qu'il y a des changements à

1 l'égard de cette proposition de base de Gaz Métro?

2 R. Moi je vais m'adresser à vous, merci. Avant,
3 bonjour Monsieur le Président, madame, monsieur les
4 régisseurs. Alors effectivement, notre preuve elle
5 était à la page 12, elle tenait sur quelques lignes
6 pour, essentiellement, donner notre... indiquer
7 qu'on endossait la proposition de Gaz Métro pour
8 l'option numéro 4 et pour la période postérieure au
9 premier (1er) novembre deux mille seize (2016).
10 Non, effectivement, il n'y a aucun changement à
11 apporter à cette proposition-là, les conclusions
12 demeurent, on endosse très bien la méthode et je
13 pense que la méthode, ça a été très bien expliqué
14 aujourd'hui par Gaz Métro de tenir compte des prix
15 du marché, ça ajoute une précision à la méthode,
16 finalement.

17 Q. **[111]** Maintenant, on sait que suite à la décision
18 D-2015-125, qui a été rendue en date du trente (30)
19 juillet deux mille quinze (2015), sur le rapport
20 annuel deux mille quatorze (2014), Gaz Métro a
21 produit, au mois d'août deux mille quinze (2015),
22 une nouvelle preuve pour les modifications aux
23 méthodes de fonctionnalisation pour la période
24 antérieure au premier (1er) novembre deux mille
25 seize (2016). Est-ce que vous avez des commentaires

1 à formuler relativement à la position de l'ACIG à
2 l'égard de cette nouvelle preuve?

3 R. Effectivement, l'option numéro 4, pour la période
4 antérieure, l'ACIG... la méthode est toujours
5 bonne, qu'elle soit utilisée avant ou après. La
6 difficulté que l'ACIG a, c'est sur l'applicabilité
7 ou le fait d'appliquer cette méthode-là avant le
8 premier (1er) novembre deux mille seize (2016) puis
9 là-dessus, je vais vous vendre le « punch », mais
10 mon procureur va... le procureur de l'ACIG va
11 discuter en plaidoirie, va vous en traiter,
12 finalement, ce n'est pas une question de faits,
13 mais bien plus une question sur l'applicabilité.

14 Q. **[112]** Est-ce que ceci complète vos commentaires?

15 R. Non, j'aurais un seul commentaire additionnel
16 relatif... Gaz Métro a proposé, si toutefois,
17 c'était appliqué avant le premier (1er) octobre...

18 Q. **[113]** Premier (1er) novembre.

19 R. ... premier (1er) novembre deux mille seize (2016),
20 que ces corrections-là soient faites sur... cet
21 ajustement soit porté sur... récupéré sur une
22 période de trois années. À ce moment-là,
23 naturellement, nos commentaires que j'ai déjà faits
24 ici la semaine dernière quant à la rémunération des
25 comptes de frais reportés s'appliqueraient selon

1 les décisions de la Régie, mais nos commentaires
2 demeurent les mêmes.

3 Q. **[114]** Est-ce que ceci complète?

4 R. Ceci complète. Ça aura été, je pense,
5 historiquement, mon témoignage le plus court.

6 Q. **[115]** Merci.

7 R. Merci.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Je comprends du silence qu'on attendait que je vous
10 revienne, Monsieur le Président?

11 LE PRÉSIDENT :

12 J'attendais que vous ayez fini votre conciliabule,
13 votre consultation.

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Bien écoutez, je... on va prendre... si vous me
16 permettez de prendre cinq minutes, ça serait peut-
17 être plus efficace, Monsieur le Président, juste
18 pour m'assurer qu'on fasse le tour de la question.

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Merci. Tant qu'à prendre cinq minutes, si nous
21 pouvions en prendre dix (10), nous, ça nous
22 permettrait d'être prêts pour enfilez puis vous
23 présenter notre preuve, si vous la voulez.

24 LE PRÉSIDENT :

25 D'accord, donc on revient à quinze heures quinze

1 (15 h 15)?
2 Me HÉLÈNE SICARD :
3 Merci.
4 LE PRÉSIDENT :
5 Merci.
6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
7 REPRISE DE L'AUDIENCE
8 (15 h 17)
9 LE PRÉSIDENT :
10 Maître Sigouin-Plasse.
11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
12 Alors, Monsieur le Président, pas de question pour
13 madame Gervais.
14 LE PRÉSIDENT :
15 Donc, Maître Sarault, on vous remercie. On n'aura
16 pas de question pour madame Gervais. C'est ce qu'on
17 avait escompté.
18 Me GUY SARAULT :
19 Alors, il n'y aura pas de réinterrogatoire,
20 évidemment.
21 LE PRÉSIDENT :
22 Il n'y aura pas de réinterrogatoire.
23 Me GUY SARAULT :
24 Ce serait un peu bizarre. Non, ce sera tout. Merci
25 beaucoup.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci. Merci, Madame Gervais, de votre
3 participation. Vous êtes libérée.

4 Mme LUCIE GERVAIS :

5 R. Merci, Monsieur le Président, Monsieur, Madame les
6 Régisseurs.

7 Q. **[116]** À bientôt.

8 R. Bonne journée.

9

10 PREUVE DE L'UNION DES CONSOMMATEURS -
11 fonctionnalisation

12

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Hélène Sicard, bonjour, pour Union des
15 consommateurs. Alors, nous avons dans la boîte de
16 témoins monsieur Moisan-Plante qui va vous faire la
17 présentation de la preuve de UC sur la
18 fonctionnalisation. Les preuves ont déjà été
19 adoptées par affidavit et tout et il n'y a pas de
20 modification à y apporter à ces preuves qui, sur la
21 fonctionnalisation, était le mémoire C-UC-0040. Et
22 la réponse à la demande de renseignements, si je ne
23 me trompe pas, de mémoire, c'était C-UC-0054.

24

25 L'AN DEUX MILLE QUINZE (12015), ce quatorzième

1 (14e) jour de septembre, A COMPARU :

2

3 MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE, Analyste, ayant une
4 place d'affaires au 6226, rue Saint-Hubert,
5 Montréal (Québec);

6

7 LEQUEL, sous la même affirmation solennelle, dépose
8 et dit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :

11 Q. **[117]** Alors, Monsieur Moisan-Plante, je vous invite
12 à procéder.

13 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

14 R. Oui.

15 Q. **[118]** Vous êtes toujours sous le même serment, vous
16 aviez déjà été assermenté, alors on n'a pas besoin
17 de...

18 R. D'accord. Alors, bonjour, Monsieur le Président,
19 Madame, Monsieur les Régisseurs. Je vais résumer
20 notre méthode sur la fonctionnalisation des achats
21 de gaz naturel sans entrer dans les équations,
22 hein, juste parler des idées.

23 Donc, nous, on estime que notre méthode est
24 une méthode réellement globale au sens où tous les
25 coûts d'équilibrage, selon un profil réel et

1 uniforme englobant tous les points de livraisons,
2 par... Excusez-moi, je vais reprendre ma citation.
3 Les coûts d'équilibrage dans notre méthode, bien,
4 on en a tenu en compte en comparant un profil réel
5 et un profil uniforme englobant tous les points de
6 livraison par opposition à une méthode qui
7 évaluerait les profils à chaque point de livraison.
8 Donc, c'est ce qui était demandé par la Régie dans
9 le paragraphe 154 de la décision D-2014-064.

10 Et je rajouterais également que notre
11 méthode évalue l'équilibrage globalement en
12 englobant tous les services, c'est-à-dire
13 fourniture et transport, comparativement à l'option
14 proposée par Gaz Métro, là, l'option 4, où la
15 saisonnalité est évaluée service par service, donc
16 le transport, on évalue sa saisonnalité de façon
17 séparément que celle de la fourniture.

18 Pourquoi on a procédé comme ça? Bien, pour
19 nous, la saisonnalité provient des achats totaux,
20 hein, des achats à Dawn, des achats à Empress, donc
21 elle provient d'achats réellement effectués, là, si
22 on est en mode réel. Et c'est cette saisonnalité-là
23 qu'on veut évaluer distinctement.

24 Donc, nous, on part... on compare la
25 saisonnalité, si on voulait, on la sort, on l'isole

1 des achats... des achats totaux. Donc, on prend le
2 profil réel des achats totaux, on le compare avec
3 un profil uniforme hypothétique et on utilise les
4 prix pondérés des achats totaux, c'est-à-dire la
5 moyenne du prix des achats d'Empress avec les prix
6 des achats de Dawn, donc ça donne un prix moyen
7 mensuel. Donc, on fait cette opération-là et la
8 différence entre les deux profils, c'est
9 l'équilibrage. Donc, ça, c'est l'affaire la plus
10 conventionnelle. Pour évaluer l'équilibrage, on a
11 une... on a une série de prix et puis on a des
12 quantités et puis on compare les... les profils
13 uniformes et les profils réels. Pourquoi... c'est
14 global.

15 (15 h 23)

16 Maintenant une fois qu'on a notre
17 saisonnalité globale qu'est-ce qu'on fait, nous,
18 c'est qu'on l'attribue morceau par morceau,
19 composante par composante. Alors on la répartit
20 entre les services dans un... une deuxième étape,
21 donc au pro rata... la façon qui a été choisie,
22 c'est de répartir cette saisonnalité globale au pro
23 rata de la valeur financière des services,
24 transport et fournitures.

25 Pour fonctionnaliser la fourniture

1 d'Empress, là je prends un point de référence à
2 Dawn, pour fonctionnaliser la fourniture d'Empress
3 entre le transport et la fourniture à Dawn, là on
4 utilise la même technique Gaz Métro dans l'option
5 4. Alors ce que ça nous permet de faire cet... cet
6 équilibrage global et le répartir par composante,
7 c'est d'obtenir des quantités désaisonnalisées pour
8 chaque service. Alors voilà.

9 Gaz Métro a su résumer notre proposition
10 peut-être mieux que moi-même en quelques lignes et
11 équations. C'était dans la... on peut prendre par
12 exemple notre réponse aux demandes de
13 renseignements de Gaz Métro. C'est la pièce CUC-
14 0054, la question 1. Et je pense que c'est en page
15 1, je vais m'y diriger. Voilà. Alors dans les
16 équations en gras on a de l'équilibrage qui est
17 associé à... AD, c'est les achats à Dawn ou les
18 achats fonctionnalisés d'Empress, fonctionnalisés
19 en fournitures à Dawn ou l'équilibrage associé au
20 transport et tout ça est au pro rata de
21 l'équilibrage global qui, lui, comme je viens de
22 vous l'expliquer, est calculé à partir des achats
23 totaux.

24 Nous, on trouve que c'est un... c'est
25 particulièrement pertinent, spécialement dans le

1 cas qui a été présenté par Gaz Métro dans sa
2 présentation, où Gaz Métro voyait une
3 problématique, mais nous on trouve que c'est plutôt
4 un point fort de notre modèle. Gaz Métro donne
5 l'exemple, c'est dans la présentation, c'est à la
6 page... excusez-moi, à la page 15. On indique si le
7 profil est uniforme, ça cause un problème à Gaz
8 Métro de voir de l'équilibrage pour le transport.
9 Si... disons qu'on a un profil uniforme à Empress,
10 bien nous notre méthode est globale; donc, quand il
11 y a un profil uniforme à Empress, si le profil
12 d'achat à Dawn n'est pas uniforme, au global si
13 j'additionne un profil uniforme avec un profil qui
14 n'est pas uniforme, qui varie, bien au global ça va
15 varier. Donc c'est tout à fait normal selon nous
16 d'attribuer une partie de la saisonnalité à ce qui
17 est relié... à ce qui provient des achats
18 d'Empress. Autrement, on serait à évaluer
19 l'équilibrage de façon séparée pour les services
20 ou... ou selon les points d'achat. Donc c'est ce
21 qu'on ne veut pas faire.

22 Maintenant, on a présenté dans le mémoire
23 et dans les réponses aux demandes de renseignements
24 de Gaz Métro les résultats du modèle qui nous
25 semblaient tout à fait raisonnables. Que dire de

1 plus?

2 Aussi, Gaz Métro en désaisonnant chaque
3 service séparément, on... si je veux calculer mon
4 équilibre global, l'équilibre qui provient du
5 transport et un qui provient de la fourniture, donc
6 au global je vais avoir un équilibre qui, dans
7 certains cas, pourrait dépasser l'équilibre que
8 je vais calculer à partir des achats totaux. Donc
9 en quelque sorte on est en train à mon avis de
10 créer de l'équilibre ici. Les opérations réelles
11 c'est les achats. La fonctionnalisation, là, je
12 pense, pour reprendre les termes de madame Downs
13 tantôt, c'est purement financier. Donc c'est un peu
14 théorique, là, on est en train jusqu'à un certain
15 point, si on ne fait pas attention, on pourrait
16 rajouter de l'équilibre au-delà de ce qui se
17 passe réellement dans nos achats concrets au niveau
18 des opérations.

19 (15 h 28)

20 Maintenant, notre modèle permet indistinctement,
21 comme celui de Gaz Métro, de faire de l'équilibre
22 positif ou négatif mais nous, on suggère de
23 continuer à appliquer la règle de limitation des
24 transferts de coûts de la fourniture vers les coûts
25 d'équilibre à des montants non négatifs. Pourquoi

1 on détermine ça? Bien, je pense que je vais vous en
2 reparler par la suite, je vais continuer avec la
3 méthode strictement sur la fonctionnalisation.

4 Maintenant, il y a deux autres points sur
5 lesquels je voudrais attirer votre attention. Pour
6 ce qui est de la désaisonnalisation de la
7 fourniture, l'option 4 proposée par Gaz Métro, ça
8 ne désaisonnalise la fourniture qu'avec des prix de
9 Dawn, soit le coût des achats de Dawn quand la
10 fourniture provient de Dawn ou l'indice MGX Dawn
11 quand ils fonctionnalisent la fourniture d'Empress
12 à Dawn.

13 Donc au final, ce qui est désaisonnalisé,
14 là, dans le cas de, où le point de référence est à
15 Dawn, ce n'est que des prix du point de référence.
16 Pour nous, ça, c'est un peu comme si on laissait de
17 côté qu'est-ce qui s'était passé à Empress, l'autre
18 point d'achat; l'autre point d'achat a une
19 volatilité propre donc ça devrait être tenu en
20 compte quand on calcul l'équilibrage.

21 Donc avec la méthode qui est proposée par
22 Gaz Métro, c'est comme si on évacuait complètement
23 la volatilité du point d'achat qui n'est pas le
24 point de référence dans le calcul de l'équilibrage
25 au niveau de la fourniture. Alors pour nous, ça,

1 c'est problématique; évidemment, notre méthode, vu
2 qu'elle est globale, tout est pris ensemble, on n'a
3 pas ce problème-là.

4 Puis pour ce qui est de la
5 désaisonnalisation du transport, ce point-là a été
6 abordé aussi par Gaz Métro dans sa présentation, au
7 sens où quand on a parlé des différentiels de lieu,
8 Gaz Métro utilise le différentiel de lieu pour
9 désaisonnaliser le transport, ce qui a l'air
10 naturel mais ce qui peut poser problème, on a vu,
11 on a, encore une fois, madame Downs, pour la citer,
12 a très bien expliqué ça, elle a dit que dans
13 certains cas, la relation, je pense, décroche, ça
14 décroche les prix entre les indices à Dawn et
15 Empress.

16 On a un graphique dans notre preuve à cet
17 effet-là, c'est en page 9. Donc, ce qui arrive,
18 c'est que les différentiels de lieu peuvent devenir
19 très volatiles. Donc si j'utilise ces différentiels
20 de lieu là pour désaisonnaliser du transport, par
21 exemple, bien nous, on craint que, dans certains
22 cas, quand ça décroche, bien, ça donne des valeurs
23 d'équilibrage qui ne sont pas en lien avec ce qui
24 serait raisonnable d'attendre. Alors nous, on,
25 encore une fois avec notre méthode globale qui

1 prend l'équilibrage à partir des achats totaux, on
2 n'a pas ce problème-là non plus.

3 Alors ça, ça fait le survol de notre
4 méthode. Puis là, je voulais revenir, je voulais
5 revenir sur pourquoi on appuie la limitation des
6 transferts à des montants non négatifs.

7 Bien, pour nous, il y a des raisons
8 économiques. On a donné un exemple, un court
9 exemple dans notre preuve. Disons, dans un monde
10 simplifié où l'équilibrage serait strictement lié à
11 de l'entreposage, pour faire un exemple simple,
12 avec la structure de prix habituelle, les prix bas
13 l'été et les prix élevés l'hiver, bien, l'été,
14 normalement, on achète beaucoup, on « stocke », et
15 on « stocke » beaucoup parce que le gros de la
16 consommation des clients en gaz de réseau est en
17 hiver. Donc on achète quand c'est bas, on entrepose
18 et on consomme beaucoup évidemment l'hiver. Donc on
19 a des gros besoins d'équilibrage.

20 (15 h 33)

21 Si j'inverse la structure de prix, si les
22 prix deviennent plus bas en hiver et plus élevés en
23 été, bien, pour la clientèle gaz de réseau, c'est
24 une bonne nouvelle parce que les prix sont moins
25 chers quand ils consomment beaucoup, donc là on

1 peut acheter directement en hiver. Puis là pour...
2 là on serait mieux d'acheter même pour l'été, mais
3 l'été on consomme peu, donc on n'aura pas besoin de
4 stocker autant qu'auparavant vu que la consommation
5 d'été est beaucoup plus petite. Donc, ça fait en
6 sorte que la structure de prix est favorable au
7 profil de consommation de la clientèle gaz de
8 réseau.

9 Donc, d'où viennent les économies qui
10 arrivent pour cette clientèle-là dans cette
11 situation-là? Donc, pour nous, il n'y a pas de...
12 de raison de vouloir partager ça d'une façon ou
13 d'une autre avec d'autres clients qui ont un
14 profil... un profil de consommation stable qui
15 ne... Dans le fond, leur profil n'aura pas généré
16 des bénéfices suite au changement de la structure
17 de prix. Donc, pour nous, ce sont des raisons qui
18 justifient de conserver les transferts non négatifs
19 à propos de l'équilibrage.

20 Je vais regarder pour voir si j'oublie
21 rien. Ah! Oui. Sur des questions qu'on a posées en
22 contre-interrogatoire tantôt, l'évaluation au
23 rapport... voyons! à la cause tarifaire entre les
24 achats... Excusez-moi, je vais retrouver... je vais
25 retrouver ça.

1 Maître Sicard avait posé des questions à
2 savoir pourquoi, d'une part, les... on utilise
3 les... pour ce qui est de la fourniture... de la
4 fourniture fonctionnalisée, on utilise les prix des
5 « futures » à Dawn sur les quantités prévues à
6 Empress. Puis dans le cas de... excusez-moi, je
7 vais retrouver mes notes.

8 Et dans le cas de Dawn, bien là, ce sont
9 les prix projetés. Donc, on a compris qu'il y avait
10 deux standards pour évaluer les prix. Il y en a qui
11 étaient mensuels, il y en a qui étaient
12 saisonniers. Finalement, ça nous apparaîtrait bien
13 d'avoir ça sur le même pied, que ce soit déjà en
14 premier lieu.

15 Ensuite de ça, l'utilisation de prix
16 mensuels, évidemment, nous, on trouve que ça
17 favorise l'apparition de volatilité. Là ici, on est
18 à l'évaluation à la cause tarifaire, donc il n'est
19 pas encore question d'équilibrage parce que là
20 l'équilibrage est à zéro, mais quand on va arriver
21 au réel, au rapport annuel, je me questionne à
22 l'effet : est-ce une bonne idée d'utiliser des prix
23 mensuels que ce soit avec des indices, et caetera,
24 puisque, bon, ces opérations... encore une fois,
25 ces opérations de fonctionnalisation, ça demeure

1 des opérations financières qui ne sont pas reliées
2 à des coûts réels. Donc, quand on utilise des
3 indices mensuels pour désaisonnaliser des coûts, il
4 y a beaucoup de variabilité, donc ça va créer de
5 l'équilibrage d'une façon ou d'une autre et, bien,
6 moi, je trouve que c'est un peu... c'est un peu
7 théorique. On s'éloigne de la réalité des coûts
8 opérationnels.

9 Donc, si j'avais à choisir entre les deux
10 pour la Régie, entre prendre des coûts mensuels ici
11 ou des coûts saisonniers, j'irais plus pour des
12 coûts saisonniers pour éviter qu'il y ait davantage
13 de variabilité dans les séries de prix qui vont
14 servir à désaisonnaliser.

15 Alors voilà. Ça termine ma présentation.

16 (15 h 37)

17 Q. **[119]** Je vous remercie, Monsieur Moisan-Plante.
18 Alors le témoin est disponible pour vos questions.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître Sicard. Maître Sigouin-Plasse, je
21 comprends qu'il y a... on est rendu à Gaz Métro.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Voilà, Monsieur le Président. Et je vous informe
24 que nous n'aurons pas de questions pour monsieur
25 Moisan-Plante.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci. Maître Cardinal, pour la Régie?

3 Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Oui.

5 INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

6 Q. **[120]** Bonjour, Monsieur Moisan-Plante. J'aimerais
7 savoir, en fait, est-ce que vous avez pensé un
8 petit peu à l'applicabilité de votre méthode avant
9 le premier (1er) novembre deux mille seize (2016)?
10 Est-ce que vous pourriez nous en parler un petit
11 peu puis est-ce que vous avez évalué les impacts
12 aussi?

13 R. Bien, j'y ai pensé, mais je n'ai pas évalué les
14 impacts. La méthode... je ne sais pas qu'est-ce que
15 vous entendez par applicabilité, qu'est-ce que...
16 vous vouliez quelque chose de précis, là?

17 Q. **[121]** Bien, en fait, je parlais, par exemple, là,
18 la méthode que vous proposez, c'est la méthode à
19 partir du premier (1er) novembre deux mille seize
20 (2016). Selon vous, est-ce qu'avant le premier
21 (1er) novembre deux mille seize (2016), ça serait
22 la même méthode que vous...

23 R. Oui, tout à fait. Tout à fait. La méthode
24 s'applique aussi bien avant qu'après. Je le
25 recommanderais d'ailleurs formellement, là, on ne

1 l'avait pas fait dans notre mémoire, évidemment,
2 parce que ça, c'est de la preuve qui s'est rajoutée
3 après, si je ne me trompe pas. Donc là, j'en
4 profite pour le faire.

5 Q. **[122]** Parfait. Je vais vous référer à votre preuve,
6 maintenant, à la pièce C-UC-0050, à la page 10.
7 Vous êtes bien sur la bonne page?

8 R. Oui.

9 Q. **[123]** Oui? O.K. Parfait. Donc, en haut de la page,
10 vous dites que :

11 L'utilisation de l'indice de prix NGX
12 Dawn, aux fins de la
13 fonctionnalisation des achats
14 d'Empress en fourniture à Dawn ne
15 semble pas être une bonne idée. En
16 effet, l'indice NGX Dawn semble être
17 considérablement plus volatile que le
18 coût réel des achats à Dawn. Par
19 exemple, comme le démontre la figure 2
20 pour l'année deux mille treize-deux
21 mille quatorze (2013-2014), la flambée
22 de prix hivernale a résulté en un
23 écart important entre le coût des
24 achats à Dawn et l'indice NGX Dawn.

25 Êtes-vous d'accord pour dire que le coût unitaire

1 réel d'acquisition par Gaz Métro à Dawn représente
2 la stratégie d'acquisition de la fourniture achetée
3 à Dawn par Gaz Métro?

4 R. Je ne suis pas sûr de saisir votre question...
5 représente la stratégie... je...

6 Q. **[124]** Donc si, par exemple, Gaz Métro achète tout
7 au mois d'octobre, ça va être le prix pour le mois
8 d'octobre?

9 R. Le prix du mois d'octobre va être le prix du mois
10 d'octobre.

11 Q. **[125]** Non. Dans le fond, si Gaz Métro achète tout
12 le premier (1er) octobre, ça serait le prix pour
13 tout le mois d'octobre?

14 R. Oui.

15 Q. **[126]** Êtes-vous d'accord pour dire que l'indice NGX
16 Dawn représente le coût unitaire réel d'acquisition
17 qui reflète l'ensemble des transactions du marché
18 pour un mois donné?

19 R. C'est ce que j'ai compris.

20 (15 h 42)

21 Q. **[127]** Puis, pour l'option 4 qui est présentée par
22 Gaz Métro, dans la mesure où la répartition des
23 volumes achetés par Gaz Métro à Empress peut varier
24 considérablement de ceux achetés à Dawn, est-ce que
25 l'utilisation de l'indice NGX Dawn reflète, selon

1 vous, une évaluation de prix qui est plus réaliste
2 que le coût réel d'acquisition par Gaz Métro?

3 R. Attendez, je vais juste me resituer dans ma preuve
4 pour voir dans quelle section pour bien comprendre
5 le contexte, ici, dans lequel je dis ça.
6 Vous me demandez qu'est-ce qui est plus réaliste.
7 Bien c'est sûr que ce qui est le plus réaliste,
8 c'est d'utiliser les coûts d'achat réels, là, plus
9 que d'utiliser un indice qui n'a pas été acheté,
10 là, si c'est ça votre question.

11 Q. **[128]** En fait, la question était l'inverse. Est-ce
12 que c'est l'indice qui est plus réaliste ou... O.K.
13 Est-ce que c'est l'indice qui est plus réaliste que
14 le coût réel d'acquisition?

15 R. Bien, il ne me semble pas. Il me semble que le coût
16 réel d'acquisition, c'est plus réaliste, là, si
17 je...

18 Q. **[129]** O.K. Bon, bien écoutez, ça va être correct,
19 là, je pense qu'on me fait signe... Je vous
20 remercie.

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Si je peux me permettre, dans ce sujet très
23 technique, je veux juste dire à la Régie que si les
24 analystes de la Régie voulait parler à notre
25 analyste en présence d'un analyste de Gaz Métro,

1 pour pas... que ce soit juste, là, pour clarifier
2 ce point-là, on n'a pas d'objection et on peut
3 prendre cinq minutes pour ça si c'est nécessaire,
4 juste que ce soit clair pour tout le monde. Si ce
5 n'est pas nécessaire, c'est...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Je vais en rajouter. C'est à nous autres à poser
8 des questions, j'aurais peut-être une courte
9 question, moi.

10 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

11 LE PRÉSIDENT :

12 Q. **[130]** Lorsque vous avez parlé de l'utilisation, là,
13 pour fonctionnaliser les prix, fournitures à Dawn,
14 fournitures à Empress, ça veut dire, Empress, il
15 utilise des « futures », puis à Dawn, on utilise
16 des prix projetés, si je me souviens, on a eu une
17 belle présentation là-dessus, là. Maintenant, vous
18 avez dit au lieu d'utiliser un prix mensuel, je
19 comprends que c'est à cause des variations
20 importantes que vous ne le suggérez pas, mais vous
21 suggérez plutôt d'utiliser un coût ou un prix
22 saisonnier pour faire cette dessaisonalisation-là.
23 Mais dans le cas d'Empress, c'est ce qu'ils font,
24 ça, j'ai bien compris ça?

25 R. Oui, moi aussi.

1 Q. **[131]** O.K. On se comprend.

2 R. Empress, c'est présentement ce qu'ils font, puis à
3 Dawn, ils prennent des...

4 Q. **[132]** O.K.

5 R. ... des prix mensuels.

6 Q. **[133]** C'est beau, merci. C'était la précision que
7 j'avais besoin. Donc, ça met fin au contre-
8 interrogatoire du panel de l'UC sur la
9 fonctionnalisation. Pas de question en
10 réinterrogatoire?

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Vous ne serez pas surpris de m'entendre dire que je
13 n'en ai pas, non?

14 LE PRÉSIDENT :

15 Non, je ne suis pas surpris, non. Et je vous
16 comprends. Donc, bien écoutez, ça met fin à notre
17 journée d'audience, on n'oubliera pas de le
18 libérer. Monsieur Moisan-Plante, la Régie vous
19 remercie pour votre participation et vous êtes
20 libéré. Donc, merci Maître Sicard.

21 Donc les audiences vont se terminer, aujourd'hui,
22 et on va reprendre mercredi le seize (16) avec la
23 plaidoirie de Gaz Métro. Ça va? Merci, pas de
24 question? Merci, bonne soirée.

25

FIN DE L'AUDIENCE

1

2

3

4

5

6 Je, soussignée, DANIELLE BERGERON, sténographe
7 officielle, certifie sous mon serment d'office que
8 les pages qui précèdent sont et contiennent la
9 transcription fidèle et exacte des notes prises
10 dans cette cause au moyen de la sténotypie.

11

12 Le tout, conformément à la loi.

13 Et j'ai signé,

14

15

16

DANIELLE BERGERON, s.o.